

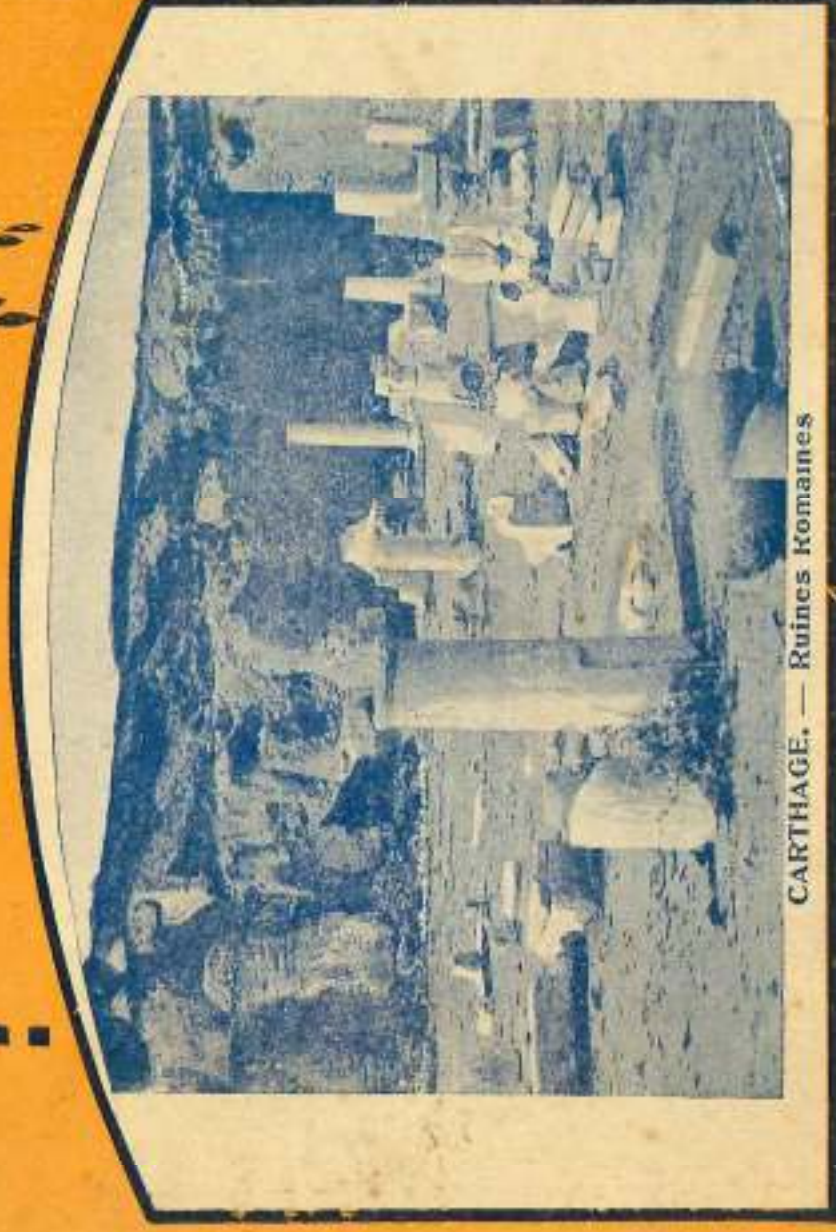
2^{me} Année. — N° 13

15 Octobre 1925

"TRANSPORTS ET VOYAGES"

*Supplément illustré
du Journal*

L'A.S.C.G.
du Réseau
P.L.M.



CARTHAGE. — Ruines Romaines

.....Prix 2 fr.

Siège social:
A.S.C.G. 137. Rue Confalon. Marseille.

**Si
VOUS
voulez**

**IMPERMÉABILISER vos murs.
AUGMENTER la durée de vos constructions.
DURCIR vos matériaux.
PRÉSERVER vos façades de l'AIR SALIN, du PULVERIN de la MER
et de TOUTES LES INTEMPÉRIES.
les DECORER économiquement.**

EMPLOYEZ LE

SILEXORE L-M

(MARQUE DEPOSEE)

Industrie fondée en 1866 par L. MIGNOT. Chimiste breveté S. G. D. G. (MARQUE DEPOSEE)

60 ANS DE SUCCÈS

ENDUIT PEINTURE ÉCONOMIQUE ET INALTÉRABLE
se fait en soixante nuances

Adresse télégraphique :

SILEXORE - PARIS

VAN MALDEREN, Propriétaire

7, Avenue Trudaine - PARIS

Téléphone :

TRUDAINÉ 07-48

HOTELS ET CASINOS

Hôtels du Nord Maritime, à Dunkerque ; du Point-du-Jour, à Sancerre ; Grand Hôtel de Cabourg, Royal Hôtel et Normandy Hôtel, à Deauville ; Hôtel de France, et Hôtel Beauséjour, à Pau ; International Palace Hôtel et Grand Hôtel Métropole, à Aix-les-Bains ; Golf Hôtel, à Saint-Jean-de-Luz ; Carlton-Hôtel, Continental Hôtel et Grand Hôtel, à Biarritz ; Hôtel de la Plage, à Guémarc ; Hôtel des Anglais, à Paris-Plage, etc., etc.
Casinos de Dunkerque, Trouville, Beauville, de Bellevue, et Casino municipal, à Biarritz.

HOSPICES

Asile départemental de Vieillards et dépôt de Mendicité des Petits-Prés, à Plaisir (Seine-et-Oise) ; Hôpital Pierpont-Morgan, à Aix-les-Bains ; Établissements des Petites Sœurs des Pauvres, au Mans ; Hôpital Polyclinique du Centenaire, à Sannois, etc.

HOTELS DE VILLE

De Lunéville, de Cambrai, d'Angers, de Brioude, de Sèvres, de Trouville, de Fresnoy-le-Grand, etc.

CITÉS-JARDINS DES MINES DE DOURGES, BETHUNE ET C^{ie} DU NORD

90 maisons décorées intérieurement et extérieurement. Cités ouvrières de Gouraincourt-Longwy.

BANQUES

Caisse d'Épargne de Sancerre ; Crédit Lyonnais, Trouville ; Le Comptoir d'Escompte, à Trouville ; Banque de France, à Limoges ; Société Générale, à Dax ; Société Générale, à Mont-de-Marsan ; Caisse d'Épargne, à Maubeuge ; Banque Devilder et C^{ie}, à Amiens ; Evrard-Lecomte et C^{ie}, à Laon ; Banque Dreyfus, au Havre, etc.

QUELQUES TRAVAUX



CATHÉDRALES

De Paris, de Nîmes, d'Auxerre, de Saint-Pierre et Miquelon ; Église Saint-Michel-des-Lions, à Limoges ; Église Saint-Paul, à Granville, etc.

PALAIS

De Justice de Paris, du Trocadéro, du Palais-Royal, Préfecture de Police ; de Justice de Dunkerque ; de la Municipalité, à Angers ; du Rosaire, à Lourdes ; Sous-Préfecture de Sannois, etc., etc.

THÉÂTRES

De Dunkerque ; Folies-Bergères, à Rouen ; Nouveau Théâtre du Grand Cercle, à Aix-les-Bains.

GÉNIE MILITAIRE

MORTIFICATIONS. CASERNES

Lobau, Château-d'Eau, Hôtel des Invalides, École Militaire Belfort, Cherbourg, Langres ; Caserne du 33^e d'Artillerie, Angers ; Nouveaux Casernements de Bellefleur, etc., etc.

**Les Produits SILEXORE L-M
sont admis aux Séries de
la Ville de Paris et de la
Société Centrale des Architectes.**

Cheminée du Ministère de la Guerre
en date du 21 Juin 1870.

Et aux Galeries des Charges de
l'Exposition de Paris 1900.

« Je crois bien que vous avez trouvé la matière qui, par sa nature, peut adhérent aux pierres dures et même aux pierres tendres ; ce que j'ai vu employer à N. DAME ne me laisse aucun doute sur les résultats du procédé ».

Le **SILEXORE** n'est pas une Peinture à l'eau, 50 % meilleur marché que la Peinture à l'huile.

Principales relations P. L. M.

PARIS, DIJON, LYON, AVIGNON, TARASCON, MARSEILLE

STATIONS	151		101		25		11		102		15		114		5		21		17		109		173		43		157		135		171		
	OMNIS	EXPRESS	OMNIS	EXPRESS	OMNIS	EXPRESS	OMNIS	EXPRESS	OMNIS	EXPRESS	OMNIS	EXPRESS	OMNIS	EXPRESS	OMNIS	EXPRESS	OMNIS	EXPRESS	OMNIS	EXPRESS	OMNIS	EXPRESS	OMNIS	EXPRESS	OMNIS	EXPRESS	OMNIS	EXPRESS	OMNIS	EXPRESS			
PARIS.....	0 40	7 00	8 00	10 00	18 15	16 00	17 40	10 45	9 55	20 35	22 50	15 40	15 40	16 22	17 37	18 51	19 42	19 54	19 54	19 54	19 54	19 54	19 54	19 54	19 54	19 54	19 54	19 54	19 54	19 54	19 54		
Melun.....	2 05		
Montereau.....	3 27		
Sens.....	4 27	8 50		
Jouilly.....	5 17	9 20		
St-Rambert-d'A.....	6 00	9 38	10 20	11 10	15 43	18 19	20 28	
St-Flour.....	6 40	9 50	
Tonnerre.....	7 07	10 21	
Pantay.....	7 18	
Avey-le-Franc.....	7 40	
Nuis-s/Rav.....	7 59	10 48	
Les L. ames-Al.....	9 15	11 21	
Laticny.....	10 38
Dijon.....	11 02	12 16	12 35	13 35	18 29	20 35	23 25
Beaune.....	11 53	13 52	14 45	15 42	18 58	20 49
Chagny.....	12 55	14 30
Chalon-sur-S.....	13 42	14 47
Macon.....	15 30	15 08	15 51
Villyfr-S-Saône.....	17 00	16 09	14 50
Lyon-Perf. arr.....	18 04	16 47	15 26
Lyon-Perf. arr.....	19 23	17 22	15 57	16 12	22 31	23 50

MARSEILLE, PARIS par le Bourbonnais

STATIONS	1510	1450	102	1506	110	1460	1492	1518	1524	1416	1418	1010	1018
MARSEILLE.....	0 00	5 45	8 05	12 10	19 35	21 40	21 50	23 58	22 10	0 25	5 27	12 10	0 25
Tarascon.....	2 31	7 45	9 48	11 10	21 35	23 18	23 54	22 20	10 00	12 55	14 05	12 55	1 22
Nîmes.....	2 41	8 16	10 29	14 48	21 00	23 58	0 27	22 48	10 49	14 28	15 17	14 07	2 31
Alais.....	7 02	...	12 15	17 10	23 25	23 15	11 17	15 11	17 17	15 18	3 21
Languogne.....	11 45	1412	16 42	22 30	4 33
Brioude.....	15 18	19 40	1414	5 25
Glermont.....	17 49	21 31	6 15
Riom.....	18 50	21 55	14 05	7 00
Gannat.....	19 17	22 14	14 28	7 50
Saint-Germain arr.....	20 05	22 42	14 52	8 40
Vichy.....	21 43	9 11	16 27	9 30
Roanne.....	23 51	12 31	4 00	18 06	10 20
Saint-Etienne.....	...	15 25	5 40	21 00	11 10

PARIS, MARSEILLE par le Bourbonnais

STATIONS	1011	1019	1015	1017	1417
PARIS.....	7 30	17 30	20 15	22 10	22 40
Montargis.....	9 41	19 50	22 30	0 13	0 47
Cosne.....	11 00	21 12	23 19	1 29	1 50
Nevers.....	12 28	22 18	0 20	2 38	3 10
Moulins.....	13 36	17 26	1 27	3 48	4 20
St-Germ.-d.-F. arr.....	14 18	18 02	2 28	4 25	5 00
Vichy.....	16 06	...	5 05	5 05	5 40
Roanne.....	15 48	...	3 43	5 53	...
Saint-Etienne.....	17 15	...	5 14	7 30	...
Lyon.....	20 17	...	8 00	9 24	...
Saint-Germain-dep.....	14 35	2 39	3 10	...	5 20
Gannat.....	15 07	3 10	3 50	...	5 52
Riom.....	15 38	3 50	4 10	...	6 40
Clermont.....	17 05	4 10	6 15	...	7 00
Brioude.....	19 26	6 15	9 31	...	9 00
Languogne.....	22 37	12 37	12 37
Alais.....	1 30	12 37	13 34
Nîmes.....	2 24	13 34	17 29
Paris.....	3 44	17 29	19 20
MARSEILLE.....	5 53	19 20

NOTA

Nous prions instamment nos lecteurs de nous indiquer les renseignements relatifs aux voyages ou aux transports susceptibles de les intéresser, nous nous ferons un plaisir dans ce Magazine de traiter toutes les questions qui nous seront posées et de les édifier sur tous les points qu'ils désirent connaître.

Restrictions kilométriques pour les trains ayant une * (voir pages 4 et 5)

Principales relations P.L.M

MARSEILLE, TOULON, NICE et VINTIMILLE

Kil.	STATIONS	15		17		23		27		29		31		121		263		939	
		ARRIVÉE	DÉPART	ARRIVÉE	DÉPART	ARRIVÉE	DÉPART	ARRIVÉE	DÉPART	ARRIVÉE	DÉPART	ARRIVÉE	DÉPART	ARRIVÉE	DÉPART	ARRIVÉE	DÉPART	ARRIVÉE	DÉPART
0	MARSEILLE																		
8	La Blancarde																		
8	St-Marcel																		
17	Aubagne																		
27	Cassis																		
35	La Ciotat																		
45	St-Cyr-Caffière																		
51	Bandol																		
57	Ollioules-Sanary																		
62	La Seyne-Tam.																		
67	TOULON																		
74	La Garde																		
77	La Pauline																		
101	Carnoules																		
105	Les Arcs																		
143	Le Muy																		
153	Pugnet-sur-Argel																		
158	Fréjus																		
161	St-Raphael-V.																		
164	Genouris-s/M.																		
170	Agay																		
178	La Trémas																		
184	Théoule																		
186	La Napoule																		
190	La Bocca																		
193	CANNES																		
198	Goife-Juan-Val.																		
202	Juan-les-Pins																		
203	Antibes																		
207	Biot																		
212	Cagnes																		
221	NICE																		
227	Nice-Riquier																		
229	Villerr.-s.-Mer.																		
231	Beaulieu																		
233	Èze																		
237	Cap-d'Al-Turbi																		
239	Monaco																		
241	Monte-Carlo																		
244	Cap-Martin-R.																		
245	Menton-R.																		
250	Menton-Garav.																		
259	VINTIMILLE																		
	heure E.C.																		

VINTIMILLE, NICE, TOULON et MARSEILLE

Kil.	STATIONS	10 20		11 45		14 40		14 50		16 30		17 10		18 25		22 05	
		ARRIVÉE	DÉPART	ARRIVÉE	DÉPART	ARRIVÉE	DÉPART	ARRIVÉE	DÉPART	ARRIVÉE	DÉPART	ARRIVÉE	DÉPART	ARRIVÉE	DÉPART	ARRIVÉE	DÉPART
9	VINTIMILLE																
9	Menton-Garav.																
11	Menton																
15	Cap-Martin-R.																
18	Monaco																
20	Monte-Carlo																
22	Cap-d'Al-Turbi																
26	Èze																
28	Beaufieu																
30	Villerr.-s.-Mer.																
32	Nice-Riquier																
35	NICE																
47	Cagnes																
62	Biot																
55	Antibes																
57	Juan-les-Pins																
60	Goife-Juan-Val.																
63	CANNES																
70	La Bocca																
73	La Napoule																
75	Théoule																
80	Le Trémas																
88	Agay																
95	Genouris-s/M.																
98	St-Raphael-V.																
101	Fréjus																
106	Pugnet-sur-Argel																
116	Le Muy																
124	Les Arcs																
168	Carnoules																
182	La Pauline																
185	La Garde																
192	TOULON																
197	La Seyne-Tam.																
	Ollioules-Sanary																
	Bandol																
	St-Cyr-Cadrière																
	La Ciotat																
	Cassis																
	Aubagne																
	St-Marcel																
	La Blancarde																
	MARSEILLE																

RHUM CHARLESTON VENTE EXCLUSIVE PAR MARIE BRIZARD & ROGER

CONDITIONS D'ADMISSION DANS LES TRAINS

TRAINS IMPAIRS

— TRAIN RAPIDE 5 (1^{re} classe). — De Paris à Avignon inclus, ce train ne prend pas de voyageurs pour des parcours inférieurs à 500 kilomètres. Par exception, y sont admis :

a) A Lyon, les voyageurs pour Marseille et au-delà ;
b) A Valence et à Avignon, les voyageurs pour Saint-Raphaël, Valescure et au-delà.

— TRAIN RAPIDE 11 (1^{re}, 2^e classes). — Ce train ne prend pas de voyageurs :

1^o En 1^{re} classe, que pour Lyon et au-delà, sous condition d'un parcours d'au moins 300 kilomètres ;
2^o En 2^e classe, qu'au départ de Paris et seulement pour Marseille et au-delà.

— TRAIN RAPIDE 13 (1^{re} et 2^e classes). — Ce train ne prend pas de voyageurs pour des parcours inférieurs à 200 kilomètres en 1^{re} classe et 400 kilomètres en 2^e classe.

Par exception y sont admis :

a) A Paris et à Laroche-Migennes, les voyageurs de 2^e classe pour Auxonne et au-delà ;
b) A Dijon, les voyageurs de 1^{re} classe pour Lyon et au-delà ;
c) A Lyon, les voyageurs de 2^e classe pour Marseille et au-delà ;
d) En hiver, à partir de Marseille les voyageurs pour les au-delà des Arvs.

— TRAIN RAPIDE 17 (Été). — Toutes classes de Paris à Lyon (1^{re} et 2^e classes au-delà de Lyon). Du 4 juin (nuit du 4 au 5) au 1^{er} novembre inclus (nuit du 1^{er} au 2), ce train ne prend de voyageurs que pour Lyon et au-delà, sous condition, pour ceux de 2^e et de 3^e classes, d'un parcours d'au moins 150 kilomètres. Par exception, y sont admis sans condition de parcours, les voyageurs pour au-delà de Lyon, vers Grenoble.

— TRAIN RAPIDE 21 (Toutes classes). — Ce train ne prend pas de voyageurs :

1^o De Paris à Mâcon inclus, pour des parcours inférieurs à 400 kilomètres ;
De Lyon inclus à Montélimar inclus, pour des parcours inférieurs à 150 kilomètres ;
Par exception y sont admis :

a) A Paris, les voyageurs de 1^{re} et 2^e classes pour Dijon et au-delà ;

b) A Dijon, les voyageurs munis de billets directs à destination de Chalon-sur-Saône et au-delà, arrivés par le train 113 ainsi que par les trains en correspondance directe venant des directions d'Is-sur-Tille et d'Auxonne ;

c) A Mâcon, les voyageurs pour Nîmes et au-delà ;

d) A Valence, du 20 juillet au 3 octobre, dans la limite des places disponibles, les voyageurs pour au-delà du Teil sur Vogüé et Levalade-d'Ardeche-Prades.

Il prend, en outre, sans condition de parcours, à partir du 2 novembre (nuit du 2 au 3), les voyageurs pour au-delà de Lyon vers Grenoble.

— TRAIN RAPIDE 23 (Toutes classes). — De Paris à Avignon inclus, ce train ne prend de voyageurs pour au-delà d'Avignon, sous conditions d'un parcours d'au moins 240 kilomètres.

A Arles et à Marseille, il ne prend, en 2^e et 3^e classes que les voyageurs effectuant un parcours d'au moins 140 kilomètres.

Il prend, en outre, du 1^{er} juin au 30 septembre, les voyageurs à destination des au-delà de Livron vers la Voûte et vers Die, sous condition d'un parcours d'au moins 500 kilomètres.

Par exception y sont admis :

a) A Dijon, les voyageurs munis de billets directs en provenance du réseau de l'Est et arrivés par le train express 1620 ;

b) A Avignon, les voyageurs de 1^{re} classe pour Marseille.

— TRAIN RAPIDE 25 (Toutes classes). — Ce train ne prend pas de voyageurs :

1^o De Paris à Villefranche-sur-Saône inclus, pour des parcours inférieurs à 350 kilomètres en 1^{re} et 2^e classes, et à 500 kilomètres en 3^e classe ;

2^o A partir de Lyon, pour des parcours inférieurs à 100 kilomètres en 1^{re} classe, 300 kilomètres en 2^e classe, et 350 kilomètres en 3^e classe.

Par exception y sont admis :

a) A Dijon, les voyageurs de 1^{re} classe pour Lyon et au-delà ;

b) A Chalon-sur-Saône, Mâcon, Villefranche-sur-Saône, les voyageurs de 2^e classe pour Marseille et au-delà ;

c) A Mâcon, les voyageurs de 1^{re} classe pour Avignon et au-delà ;

d) A Avignon, les voyageurs de 1^{re} classe pour Marseille et au-delà ;

e) A Tarascon, les voyageurs de toutes classes en provenance des directions de Cette et du Martinet.

— TRAIN EXPRESS 101 (Toutes classes). — Ce train ne prend pas de voyageurs de 2^e et de 3^e classes :

1^o De Paris à Dijon exclu, pour des parcours inférieurs à 100 kilomètres en 2^e classe et 150 kilomètres en 3^e classe ;

2^o De Dijon inclus à Arles inclus, pour des parcours inférieurs à 100 kilomètres.

Par exception y sont admis :

a) A Paris, les voyageurs pour Sens et au-delà ;

b) A Laroche-Migennes, les voyageurs pour la direction de Tonnerre en provenance du train 157 ;

c) A Nuit-sous-Ravières et Montbard, les voyageurs de 2^e classe pour Dijon et au-delà.

d) A Mâcon, les voyageurs de 2^e classe pour Lyon ;

e) Les voyageurs qui, munis de billets directs, sont en provenance ou à destination effective d'une ligne transversale desservie par un train de correspondance directe avec lui, sauf ceux en provenance de Lyon-Broiteaux et de Lyon-Saint-Clair, à destination de Vienne.

— TRAIN EXPRESS 103 (Toutes classes). — Ce train ne prend à Paris que les voyageurs pour Saint-Florentin-Vergigny et au-delà.

Il ne prend pas de voyageurs de 2^e et 3^e classes ;

1^o De Laroche-Migennes inclus à Dijon exclu, pour des parcours inférieurs à 150 kilomètres ;

2^o De Dijon inclus à Arles inclus, pour des parcours inférieurs à 100 kilomètres.

Par exception y sont admis :

a) Dijon, les voyageurs de 2^e classe pour Chalon-sur-Saône ;

b) A Mâcon, les voyageurs de 2^e classe pour Lyon et au-delà ;

c) A Lyon, les voyageurs pour Tain ;

d) A partir de Laroche-Migennes, les voyageurs qui, munis de billets directs, sont en provenance ou à destination effective d'une ligne transversale desservie par un train en correspondance directe avec lui, sauf ceux en provenance de Lyon-Broiteaux et de Lyon-Saint-Clair à destination de Vienne.

— TRAIN EXPRESS 108 (Toutes classes). — Ce train ne prend pas de voyageurs de 2^e et de 3^e classes.

1^o De Paris à Dijon exclu, pour Montereau, Laroche-Migennes, Dijon, et les embranchements aboutissant à ces gares ;

2^o De Dijon inclus à Lyon exclu, pour des parcours inférieurs à 200 kilomètres ;

3^o A partir de Lyon, pour des parcours inférieurs à 100 kilomètres.

Par exception y sont admis :

a) du 1^{er} juillet au 2 septembre inclus, les voyageurs de 2^e classe pour Mouchard et au-delà.

b) A Besune, les voyageurs de 2^e et 3^e classes sans bagages pour les embranchements de Chaugny ;

c) A Chalon-sur-Saône, Tournus, Mâcon, Belle-ville-sur-Saône et Villefranche-sur-Saône, les voyageurs de 2^e classe sans bagages pour Lyon même ;

d) A Villefranche-sur-Saône, les voyageurs de 2^e classe pour Valence et au-delà ;

e) A Arles, les voyageurs de toutes classes pour Marseille ;

f) A partir de Lyon, les voyageurs qui, munis de billets directs, sont en provenance ou à destination effective d'une ligne transversale desservie par un train en correspondance directe avec lui, sauf ceux en provenance de Lyon-Broiteaux et de Lyon-Saint-Clair à destination de Vienne.

— TRAIN EXPRESS 115 (Toutes classes). — De Lyon inclus à Marseille exclu, ce train ne prend en 2^e et 3^e classes, que les voyageurs effectuant un parcours d'au moins 200 kilomètres.

— TRAIN EXPRESS 121 (Toutes classes). — De Lyon inclus à Toulon inclus, ce train ne prend, en 3^e classe, que les voyageurs effectuant un parcours d'au moins 100 kilomètres.

Par exception, y sont admis les voyageurs qui, munis de billets directs, sont en provenance ou à destination effective d'une ligne transversale desservie par un train en correspondance directe avec lui, sauf ceux en provenance de Lyon-Broiteaux et de Lyon-Saint-Clair à destination de Vienne.

— TRAIN DIRECT 135 (Toutes classes). — Ce train ne prend en 3^e classe que les voyageurs pour Moret-les-Sablons et au-delà.

— TRAIN EXPRESS 758/759 (Toutes classes). — De Belfort inclus à Lyon exclu, ce train ne prend en 3^e classe que les voyageurs effectuant un parcours d'au moins 100 kilomètres. Par exception, y sont admis :

a) A Belfort, les voyageurs pour Besançon et au-delà ;

b) A Lons-le-Saunier, les voyageurs pour Bourg. De Lyon à Marseille inclus, il ne prend en 2^e et 3^e classes, que les voyageurs effectuant un parcours d'au moins 100 kilomètres.

Le train 758 laisse des voyageurs à Sathonay-Rillieux, mais il n'en prend pas à cette gare.

— TRAIN RAPIDE 1514/1515 (Toutes classes). — Ce train ne prend de Cette inclus à Arles inclus que les voyageurs pour Marseille et au-delà. Par exception, y sont admis les voyageurs qui, munis de billets directs, sont en provenance ou à destination effective d'une ligne transversale desservie par un train en correspondance directe avec lui.

Ce train ne prend pas de voyageurs à Roignac.

TRAINS PAIRS

— TRAIN RAPIDE 6 (1^{re} classe). — Ce train ne prend pas de voyageurs pour des parcours inférieurs à 500 kilomètres.

— TRAIN RAPIDE 12 (1^{re}, 2^e classes). — Ce train ne prend que les voyageurs effectuant un parcours d'au moins 500 kilomètres en 1^{re} classe ou 600 en 2^e classe.

Par exception y sont admis :

a) A Marseille, les voyageurs pour Lyon et au-delà ;

b) A Avignon, et seulement pour Lyon et au-delà, les voyageurs en provenance de Nîmes et au-delà, ainsi que ceux en provenance de la direction de Cavailhon.

— TRAIN RAPIDE 16 (Été, 1^{re} et 2^e classes). — Du 5 juin au 2 novembre, ce train ne prend de voyageurs que jusqu'à Chagny inclus et sous condition d'un parcours d'au moins 200 kilomètres en 1^{re} classe et 300 en 2^e classe.

Par exception y sont admis :

a) A Lyon, les voyageurs pour Chalon-sur-Saône et au-delà ;

b) A Dijon et à Laroche-Migennes du 1^{er} mai au 20 décembre inclus, dans la limite des places disponibles, les voyageurs pour Paris.

— TRAIN RAPIDE 18 (Été, 1^{re} et 2^e classes de Marseille à Lyon). — Toutes classes de Lyon à Paris) — Du 5 juin au 3 novembre inclus, ce train ne prend pas de voyageurs pour des parcours inférieurs à 600 kilomètres.

Par exception y sont admis :

a) A Lyon, les voyageurs effectuant un parcours d'au moins 150 kilomètres.

b) A Laroche-Migennes, à partir du 4 octobre, dans la limite des places disponibles, les voyageurs pour Paris en provenance du train 152.

— TRAIN RAPIDE 22 (Toutes classes). — Ce train ne prend pas de voyageurs :

1^o De Cette inclus à Tarascon exclu que pour l'au-delà d'Avignon, sous condition d'un parcours d'au moins 150 kilomètres ;

2^o A partir de Tarascon, que pour des parcours d'au moins 300 kilomètres.

ET VOYAGES

Par exception y sont admis :

- a) Les voyageurs pour toutes destinations en provenance de l'au-delà de Nurbonne ;
- b) Les voyageurs de toutes classes, sans bagages, pour Montpellier même, ainsi que les voyageurs de 1^{re} classe sans bagages pour Nîmes même, en provenance de Cette ou du train 141 Midi ;
- c) A Avignon, les voyageurs pour Lyon en provenance des directions de Cavillon et de Carpentras ;
- d) A Lyon, les voyageurs de 2^{me} classe sans bagages pour Villefranche-sur-Saône et Mâcon même ;
- e) A Laroche-Migennes, du 4 octobre au 3 avril, les voyageurs pour Paris en provenance du train 132.

TRAIN RAPIDE 31 (Toutes classes). — Ce train ne prend pas de voyageurs :

- 1^o De Vintimille inclus, à Toulon inclus pour des parcours inférieurs à 500 kilomètres ;
- 2^o A partir de Marseille, pour des parcours inférieurs à 600 kilomètres.

Par exception y sont admis :

- a) A Vintimille, les voyageurs en provenance de Gênes, Turin et Alexandrie et au-delà, munis de billets directs pour Marseille et au-delà ;
- b) De Vintimille inclus aux Arcs inclus, les voyageurs de 1^{re} classe pour Marseille même, sauf pendant la période du 15 Mars au 30 Avril ;
- c) De Vintimille inclus à Toulon inclus, les voyageurs à destination de Nîmes et au-delà ;
- d) A Lyon, les voyageurs à destination d'Is-sur-Tille et au-delà.

TRAIN RAPIDE 26 (Toutes classes). — Ce train ne prend pas de voyageurs :

- 1^o De Marseille inclus à Valence inclus, pour des parcours inférieurs à 400 kilomètres en 1^{re} et 2^{me} classes et à 350 kilomètres en 3^{me} classe ;
- 2^o A partir de Lyon, pour des parcours inférieurs à 350 kilomètres en 1^{re} et 2^{me} classes et 500 kilomètres en 3^{me} classe.

a) A Avignon, les voyageurs de 1^{re} et 2^{me} classes en provenance de Nîmes et au-delà pour Valence et au-delà ;

- b) A Valence, les voyageurs de 1^{re} et 2^{me} classes pour Lyon et au-delà ;
- c) A Lyon, les voyageurs de 1^{re} classe, pour Dijon et au-delà.

TRAIN RAPIDE PORTE 32 (1^{re} classe). — Ce train, dont le nombre de places est strictement limité, ne prend les voyageurs à destination de Paris, sous conditions d'un parcours d'au moins 500 kilomètres.

Par exception y sont admis à Marseille les voyageurs à destination de Lyon même, et Saint-Etienne.

TRAIN EXPRESS 102 (Toutes classes). — D'AVI-

gnon inclus à Paris, ce train ne prend pas de voyageurs de 2^{me}, 3^{me} classes pour des parcours inférieurs à 100 kilomètres.

Par exception y sont admis :

- a) A Tain et à Saint-Vallier, les voyageurs pour Lyon ;
- b) A Lyon, les voyageurs pour Mâcon et au-delà ;

c) A Chalon-sur-Saône, les voyageurs pour Dijon et au-delà ;

- d) Les voyageurs qui, munis de billets directs sont en provenance ou à destination effective d'une ligne transversale desservie par un train en correspondance directe avec lui, sauf ceux en provenance de Vrenne à destination de Lyon-Brotteaux ou de Lyon-Saint-Clair.

Ce train laisse des voyageurs à Melun, mais n'en prend pas à cette gare.

TRAIN EXPRESS 104 (Toutes classes). — Ce train ne prend en 2^{me} et 3^{me} classes :

- 1^o De Cannes inclus à Marseille exclu, que les voyageurs effectuant un parcours d'au moins 200 kilomètres.

2^o De Marseille inclus à Valence que les voyageurs effectuant un parcours d'au moins 900 kilomètres ;

3^o De Lyon inclus à Paris, que les voyageurs effectuant un parcours d'au moins 150 kilomètres.

Par exception, y sont admis.

- a) Aux Arcs, à Carnoules et à Toulon, les voyageurs pour Marseille et au-delà ;
- b) A Lyon, les voyageurs pour Mâcon, et au-delà ;

c) De Cannes à Marseille exclu, et de Lyon inclus à Paris, les voyageurs qui, munis de billets directs, sont en provenance ou à destination effective d'une ligne transversale desservie par un train en correspondance directe avec lui ;

- d) A Montreuil, les voyageurs de 2^{me} et 3^{me} classes, dans la limite des places disponibles, sauf pendant la période du 20 Septembre au 4 Octobre inclus.

TRAIN EXPRESS 106 (Toutes classes). — Ce train ne prend pas de voyageurs pour des parcours inférieurs à 500 kilomètres.

TRAIN EXPRESS 108 (Toutes classes). — Ce train ne prend en 2^{me} et 3^{me} classes :

- 1^o De Menton inclus à Golfe-Juan-Valauris inclus, que les voyageurs pour le Trayas et au-delà ;

2^o De Marseille inclus à Dijon exclu, que les voyageurs effectuant un parcours d'au moins 100 kilomètres.

Par exception, y sont admis

- a) De Saint-Germain au Mont-d'Or inclus à Belleville-sur-Saône inclus, les voyageurs de 2^{me} classe pour Châton-sur-Saône et au-delà ;

b) A Laroche-Migennes, les voyageurs en provenance du train 170 ;

c) A partir de Lyon, les voyageurs, qui, munis de billets directs, sont en provenance ou à destination effective d'une ligne transversale desservie par un train en correspondance directe avec lui.

TRAIN EXPRESS 110 (Toutes classes). — Ce train ne prend en 2^{me} et 3^{me} classes que les voyageurs effectuant un parcours d'au moins 100 kilomètres ;

a) A Tain et à Saint-Vallier sur Rhône,

Par exception, y sont admis :

- b) Les voyageurs, qui munis de billets directs, sont en provenance ou à destination effective d'une ligne transversale desservie par un train en correspondance directe avec lui, sauf ceux en provenance de Vienne ou de Chassé à destination de Lyon-Brotteaux ou de Lyon-Saint-Clair.

TRAIN EXPRESS 126 (Toutes classes). — A partir de la Blancarde, ce train ne prend, en 2^{me} et 3^{me} classes, que les voyageurs effectuant un parcours d'au moins 75 kilomètres.

Par exception, y sont admis :

a) A Miramas et à Arles, les voyageurs pour Avignon et au-delà ;

b) Les voyageurs qui, munis de billets directs, sont en provenance ou à destination effective d'une ligne transversale desservie par un train en correspondance avec lui.

TRAIN EXPRESS 742-741 (Toutes classes). —

Ce train ne prend en 2^{me} et 3^{me} classes :

- 1^o De Nice inclus à Carnoules inclus, que les voyageurs pour Marseille et au-delà ;
- 2^o De Toulon inclus à Lyon exclu, que les voyageurs pour au-delà de Belfort ;

Par exception, y sont admis à Nice les voyageurs de 2^{me} classe pour Saint-Raphaël, Valence et au-delà.

Le train 741 prend des voyageurs à Sathonay-Rillieux, mais il n'en laisse pas à cette gare.

TRAIN RAPIDE 1518-1519 (Toutes classes). —

Ce train ne prend :

1^o A Marseille et à Arles, que les voyageurs pour Nîmes et au-delà ;

2^o A partir de Tarascon, que les voyageurs effectuant un parcours d'au moins 150 kilomètres en 1^{re} classe et 250 kilomètres en 2^{me} et 3^{me} classes.

Par exception, y sont admis :

a) A Tarascon, les voyageurs en provenance au train 45 ;

b) A Tarascon, Nîmes, Lunel et Montpellier, les voyageurs pour Frontignan et Cette ;

c) Les voyageurs de toutes classes pour Perpignan et au-delà, et, dans la limite des places disponibles, les voyageurs de 1^{re} et 2^{me} classes pour Béziers même.

MARSEILLE

Belle Jardinière

(6, 8 10 rue Saint-Ferréol

Vêtements tout faits et sur mesure

Téléph. : 1-23

Hôtel Astoria

10, Boulevard Garibaldi

MARSEILLE

Confort Moderne — Prix Modérés

Téléph. 32-78 Télégr. Nosteil

Société Française de Gérance

de la Banque

Industrielle de Chine

Agence à MARSEILLE

24, Rue Grignan

gences à Saigon, Haiphong, Hanoi, Pékin - Shanghai - Hong-Kong, Tien-Tsin -anton - Hankou.

Bureau de Change - Toutes Opérations de Banque et de Bourse

Westminster Foreign

Bank Limited

29, rue Cannebière

Auxiliaire de

Westminster Bank Limited

LONDRES

Magasin Général

23, rue St-Ferréol, 19-21 rue Vacon

Toujours Mieux

et Meilleur Marché

PASCAL

Vieille Maison centenaire (1823)

SA BOUILLABAISSE

SES NETS PROVENÇAUX

Prix très modérés

27, rue Thiars (Quartier Rive-Neuve)

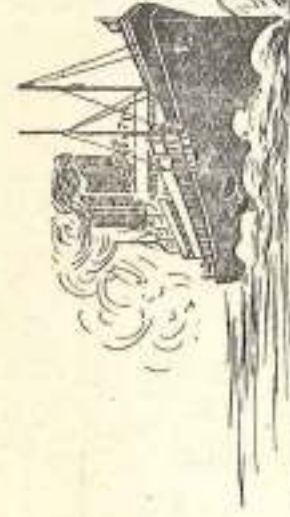
Téléph. : Urb. et Intérieur, 20-76

MARSEILLE

Octave-Lambert PASCAL

propriétaire

AMOURETTE l'Anis le meilleur - Demandez une AMOURETTE



Relations Maritimes



Compagnie Générale Transatlantique

8 ET 9, QUAI DE LA JOLIETTE

Téléphones : 69-64 et 12-65

DÉPARTS DE MARSEILLE :

Tous les mardis à 12 heures pour ALGER; retour le jeudi 12 heures.
 — jeudis à — — — samedi 12 heures.
 — vendredis — — — dimanche 12 heures.
 — dimanches — — — mardi 12 heures.
 — mercredis à 17 heures pour TUNIS; retour samedi 10 heures.
 — vendredis à 17 heures pour BIZERTE et TUNIS et retour le mardi à 0 heure de TUNIS et mardi 12 heures de BIZERTE.

Compagnie de Navigation Paquet

4, PLACE SADI-CARNOT

Téléphone : 19-20

DÉPARTS DE MARSEILLE (du môle A)
 le samedi 15 août, à midi, pour TANGER et CASABLANCA
 le mardi 25 août, à midi, — — — — —

Compagnie de Navigation Mixte

54, RUE CANNEBIERE

Téléphone : 68-94

DÉPARTS DE MARSEILLE :

Tous les mardis à 12 heures pour ALGER; retour le vendredi 12 h.
 — lundis à 17 heures pour TUNIS; retour le jeudi à 17 h.
 — mercredis à 20 heures pour BONE et PHILIPPEVILLE

Société Générale de Transports Maritimes à Vapeur

70, RUE DE LA REPUBLIQUE

Téléphones : 68-82 et 86-83

Tous les samedis à 12 heures pour ALGER par le paquebot rapide
 Sidi-Brahim

Compagnie des Messageries Maritimes

3, PLACE SADI-CARNOT

Téléphone : 68-03

Départs de Marseille pour l'Égypte et la Syrie, à 13 heures,
 les 15 et 22 septembre et 5 et 13 octobre.
 Départs de Marseille pour la Grèce et Constantinople, à 16 heures,
 le 30 septembre.
 Départs de Marseille pour la Chine et le Japon, à 16 heures,
 les 25 septembre et 9 octobre.
 Départs de Marseille pour Madagascar et la Réunion, à 16 heures,
 les 17 septembre et 1er et 14 octobre.

**'SAVON MINÉRAL
L.-J. LECAT**

SAVONNE, POLIT, NE RAYE PAS

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 125.000.000

R. C. Alger 3763

FONDÉ
 EN
 1880

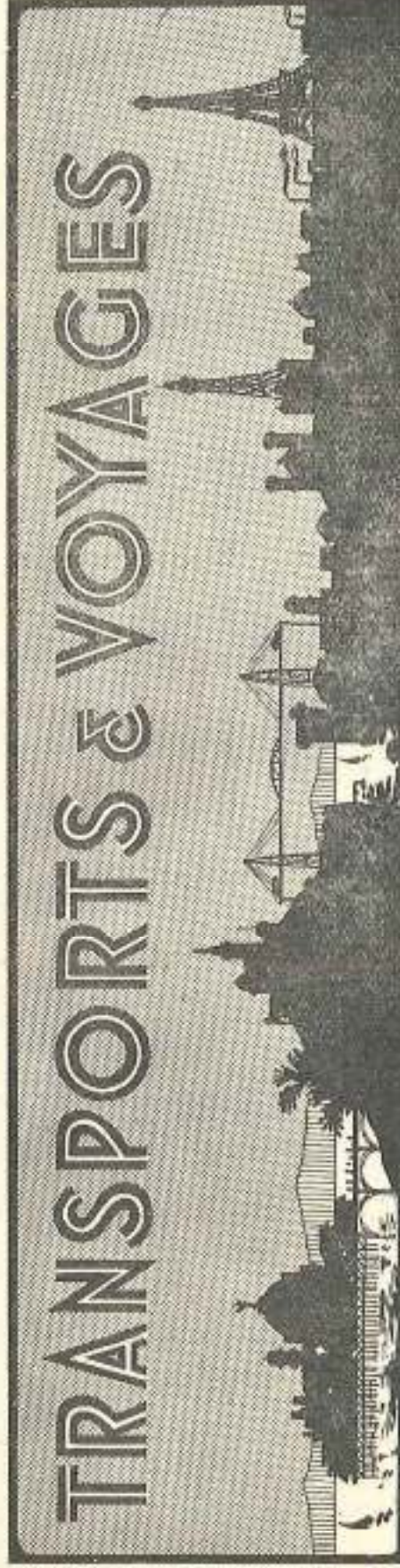
ALGER, 8, boulevard de la République
 PARIS, 43, rue Cambon (1er arr.)
 LYON, 55, rue de l'Hôtel de Ville.

MARSEILLE, 20-22, rue Cannobière
 BORDEAUX, 60, cours de l'Intendance
 NANTES, 11, rue, Lafayette.

103 SIÈGES
 EN ALGÈRE
 TUNISIE
 MAROC
 SYRIE
 Étranger

Toutes Opérations de Banque, de Bourse et de Change

*Délivrance de lettres de crédit pour tous pays
 et de lettres de crédit circulaires à utiliser à toutes les caisses de la Société*



Supplément illustré du Journal l' A. S. C. G. du Réseau P. L. M.

REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE

MARSEILLE
 72, rue Saint-Ferréol, 72
 Téléph. 79-43
 Télégrammes : TRANSVOYAGE-MARSEILLE
 R. C. Marseille 50.454

ABONNEMENT
 FRANCE ET COLONIES 20 fr.
 ÉTRANGER 25 fr.

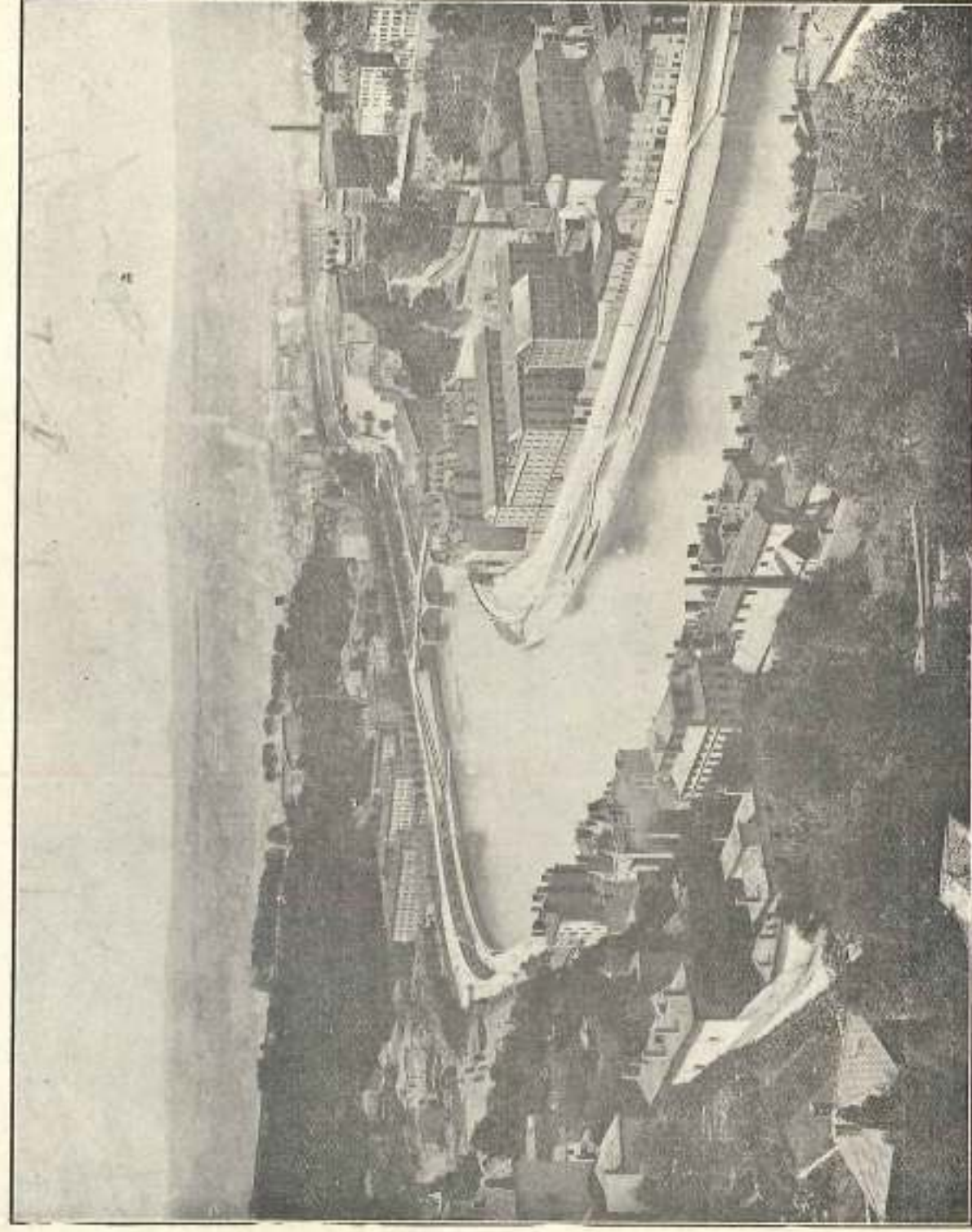
SOUS LE HAUT PATRONAGE
 DE
 MONSIEUR LE PRÉSIDENT
 DE LA
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 LE
 MONSIEUR LE PRÉSIDENT
 DU
 CONSEIL DES MINISTRES
 DE
 MONSIEUR LE MINISTRE
 DES TRAVAUX PUBLICS

PARIS (N°) 28, Rue Beaurepaire, 28.
 Tél. : Nord 26-84.
 LYON Rue Sala, 27.
 Tél. : 51-21, 10-76, 10-11.
 ST-ÉTIENNE Avenue du Président-Faure.
 Téléphone : 6-75.
 NICE Rue Clément-Rosset, 6.
 MONTPELLIER, Rue Vexian, 3.

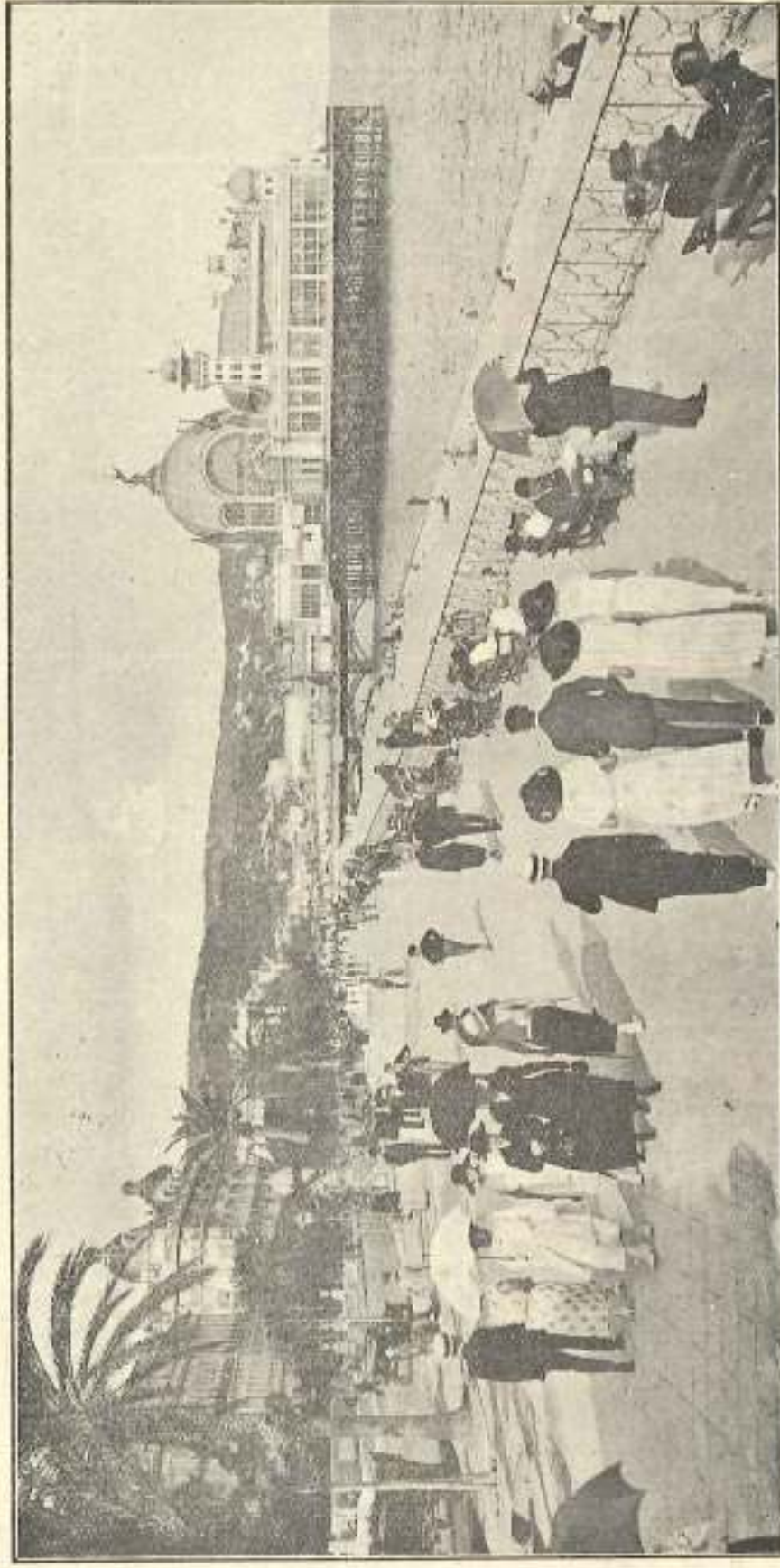
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

SOMMAIRE :

L'Alimentation de la Volaille, Dechaumage : Jacques FERRAND. — Le Verre soluble, Industries Agricoles : SCIENTA. — Les Troubles cardiaques. — Le Commerce extérieur de la France. — Un peu de tout. — Les Soutiers : MICHELINE. — Pour le bonheur en ménage : Suzanne CARON. — Clairs de Lune : YVETTE.



VUE GÉNÉRALE DE LYON où se TIENDRA DU 5 AU 12 NOVEMBRE UNE GRANDE FOIRE INTERNATIONALE



NICE. — LA JETÉE-PROMENADE



MONTE-CARLO. — LE CASINO

Causerie Agricole

ET VOYAGES

L'alimentation de la volaille



LA volaille est omnivore, c'est-à-dire qu'elle se nourrit d'aliments d'origine végétal et animale se trouvent les grains et leurs dérivés, les tourteaux, les nourritures vertes, etc... De tous les grains, l'orge, l'avoine, le maïs ont sensiblement la même composition en albumine que le froment, matière essentielle pour la ponte, qui, pour sa composition et ses caractères, ressemble d'ailleurs au blanc de l'œuf.

Entière l'orge n'est pas estimée des volailles par suite des extrémités pointues de ce grain ; il en est tout autrement quand on sert cet aliment à l'état concassé. L'avoine doit être également concassée ; parfois on la donne quelque peu fermentée, ce qui s'obtient en l'arrosant d'eau tiède et on admet que sous cet état, elle constitue un stimulant pour la ponte. Le maïs est le grain le plus usité. Seulement, par suite de sa composition, il concourt partiellement à l'engraissement de la volaille. Son emploi exclusif n'est donc pas à conseiller.

A doses faibles, on peut aussi donner aux volailles du millet du chenuevis, des brivures de riz. Ces dernières granies ne sont généralement employées que comme friandises, afin d'apporter quelques variations dans le régime.

Les aliments d'origine animale sont de toute importance pour les volailles ; sans eux, rarement de vigueur et de ponte abondante. Quel est l'aviculteur qui n'a pas remarqué la rapidité avec laquelle la poule, surtout si elle est parquée, engloutit un ver même de dimension, qui arrive à sa portée ? Combien aussi se montre-t-elle avide de déchets de cuisine qu'on lui abandonne ? Tout cela indique un besoin certain de matières animalisées.

Dans certaines situations, voisinage d'une boucherie, d'un abattoir, etc., il est possible de se procurer à bon compte des déchets de viande. Pour s'en servir, le mieux est de les cuire, puis de les hacher.

La farine de viande est de beaucoup le plus concentré, le plus nutritif de tous les aliments ; seulement, par suite de l'odeur particulière qu'elle répand, les poules ne l'estiment guère et s'en dégoûtent au point de délaisser les pâtées les mieux combinées. Cet inconvenient se constate surtout quand on en fait un usage abusif. Pour bien faire, cette matière alimentaire ne devrait pas entrer dans la nourriture de la volaille à une dose supérieure de cinq grammes par jour et par tête ; encore ne faut-il pas arriver à cette quantité qu'en l'introduisant lentement et progressivement dans les rations. C'est un aliment des plus économiques, surtout pour enrichir le régime en albumine. 100 grammes de farine de viande fournissent plus d'albumine que 800 grammes de maïs.

Aux abattoirs on peut parfois s'approvisionner de sang à peu de frais ; les volailles en sont très friandes et, en hiver, on peut leur donner tel quel, ou mieux le mélanger aux pâtées.

Comme dérivés des grains, il y a lieu de citer le pain, à condition de n'utiliser que les restes du ménage. Cependant, surtout en hiver, c'est un aliment des plus recommandables à faire entrer dans la composition des pâtées.

Pour les pâtées, on emploie le son, sans toutefois en abuser. Quant aux tourteaux ils sont encore d'un usage trop restreint, malgré leur richesse en albumine et en graisse. Leur introduction doit se faire progressivement. Pour cela on mouille le tourteau de façon à en faire une bouillie que l'on ajoute à des farineux, du pain, des pommes de terre, des déchets de cuisine. L'emploi peut se faire à raison de 5 grammes par jour et par tête, la première semaine, puis 10 grammes la semaine suivante, et ainsi de suite jusqu'à dose convenable.

Quant à la nourriture herbacée, feuilles de choux, orties hachées et autres verdure, elle a surtout pour but de rafraîchir le sang et est réellement indispensable à la bonne santé des volailles.

Jacques FERRAND.

Dechaumage



EST le moment de penser aux déchaumages ou labours superficiels. Ils ont pour but d'ameublir très superficiellement la terre qui veut de porter une céréale, du lin, du colza ou toute autre plante, dans l'intention de favoriser la germination de mauvaises herbes qui sont tombées sur le sol pendant la croissance des bonnes plantes : ces labours détruisent également les herbes nuisibles qui sont en végétation après la récolte. Quand les déchaumages sont faits en temps opportun, et qu'ils sont bien exécutés, ils constituent des opérations culturales qui indémnisent bien l'agriculteur.

Nous venons de dire que ces labours doivent être bien exécutés : en effet, quand on leur donne trop de profondeur, ils sont plutôt nuisibles qu'utiles parce que, dans ces conditions, les graines étant trop enfouies ne germent pas et reviennent à la surface lors du labour ordinaire, et infestent la récolte suivante. Pour produire un maximum d'effets, le déchaumage doit être très superficiel, c'est-à-dire que la profondeur ne doit pas dépasser 5 à 6 centimètres, afin de mettre les graines dans les meilleures conditions possibles pour germer. Il n'est pas toujours facile de labourer sur une aussi faible épaisseur : aussi, quand la chose est possible, par suite du durcissement de la croûte superficielle du sol, il vaut mieux s'en abstenir ; c'est ainsi que dans les terres très argileuses qui souvent deviennent excessivement dures sous l'action de la chaleur, et qui ne pourraient être déchaumées qu'en entamant le sol sur une profondeur de 12 à 15 centimètres, il est préférable, dans ce cas, de ne pas faire usage du labour superficiel.

Dans la petite culture, le déchaumage se fait à la houe, et dans les moyennes et grandes exploitations, on utilise les instruments attelés.

Le petit cultivateur fait suivre le travail de la houe par un ratissage ou hersage qui a pour but d'arracher le chaume et les mauvaises herbes ; tous ces débris sont ensuite réunis en petits tas et incinérés sur place : en agissant ainsi, on détruit un grand nombre de plantes vivaces telles que : chiendent, ossille, agrostide, etc...

Dans la grande culture, on se sert de la charrue ordinaire, de l'extirpateur ou du polysec, charrue de 2, 3 ou 4 socs.

Le labour de déchaumage doit être exécuté le plus promptement possible, aussi ne saurions-nous recommander l'emploi de la charrue simple qui donne un travail trop lent et, de plus, difficile à exécuter, vu la faible profondeur du labour.

Les instruments préférés pour ce travail sont : l'extirpateur-scarificateur et le polysec. Quand on utilise le premier instrument il faut le faire agir suivant la longueur et la largeur du champ, c'est-à-dire que l'on doit croiser les trains : on sera ainsi certain que toute la surface du sol a été attaquée.

La machine par excellence pour déchaumer, c'est le polysec à 2, 3 ou 4 socs, suivant la tenacité du sol et les forces dont on dispose. Elle a sur l'extirpateur l'avantage de mieux retourner la bande de terre et sur la charrue simple d'avoir plus d'assiette et d'exécuter le travail plus rapidement, vu qu'elle renverse deux, trois ou quatre bandes à la fois.

Après le passage de l'extirpateur, on donne un coup de herse pour ramener à la surface du sol le chaume et les mauvaises herbes qui ont été déracinées, afin de les dessécher au soleil.

Si le champ déchaumé est infesté de mauvaises herbes à racines vivaces et traçantes, il est avantageux, pour les ramasser, de faire passer un râteau à cheval, on réunit les enclaves formés en petits tas, et l'on y met le feu. C'est le seul moyen de détruire ces plantes car leurs racines qui paraissent comme mortes, après avoir été desséchées au soleil reprennent de la vitalité dès qu'elles trouvent un peu d'humidité.

J. FERRAND.

Pays superbes, Contrées ravissantes, visitez-les avec :

AGENCE F. LE BOURGEOIS
"LES GRANDS VOYAGES"
38, Boulevard des Italiens



Le verre soluble



N donne le nom de « verre soluble » aux silicates alcalins, résultant de l'attaque et de la fusion de la silice, ou sable, par la soude ou la potasse; tous les autres silicates sont insolubles.

La découverte de ce produit est fort ancienne; elle remonte à 1640 et elle est due à Van Helmont lequel, en étudiant la fabrication du verre, s'aperçut que le verre obtenu par la fusion d'un cable siliceux avec une forte proportion d'alcali tombait en déliquescence à l'air humide. Huit ans plus tard, Glauber, avec des cailloux siliceux traités par du carbonate de potasse, obtint une solution visqueuse à laquelle, il donna le nom typique et qui est resté de « liqueur des cailloux ».

Cela fut d'ailleurs une curiosité de laboratoire jusqu'en 1825, époque à laquelle commencèrent les tentatives d'applications industrielles. Elles se sont multipliées dès lors que l'on a pu fabriquer le verre soluble industriellement d'une façon parfaitement précise et à un prix modéré.

La préparation se fait par voie sèche et fusion, dans des fours spéciaux, ou par voie humide, dans des chaudières à vapeur surchauffées.

Le verre soluble, plus ou moins transparent, est incolore à l'état de parfaite pureté; cependant, il présente parfois une teinte légèrement rougeâtre ou jaunâtre; c'est que les composants entrant dans sa fabrication contenaient une petite proportion de fer. Les solutions l'altèrent assez facilement à l'air sous l'action de l'acide carbonique, lequel précipite la silice en reformant du carbonate. Les substances nuisibles à sa bonne qualité sont les sulfures de sodium et de potassium. Par contre, l'incorporation d'un peu de chaux est favorable; le verre soluble potassique et calcaire est sensiblement inaltérable aux agents physiques et chimiques.

Nous avons dit que les applications de la « liqueur des cailloux » étaient très nombreuses; nous allons citer les principales.

Tout d'abord, il y a l'incrustation des décors de théâtres des objets en bois, en papier, des tissus. Pour l'application on incorpore à la solution bouillante de verre soluble une substance inerte, argile, phosphate de chaux, craie, et parfois, poudre de verre ordinaire; cela fournit un enduit que l'on applique à deux couches et, à vingt-quatre heures de distance. Le résultat, au point de vue de l'incendie, est assez bon. Cependant, on reproche à cet enduit de s'effriter et de fournir des poussières désagréables: il y a d'autres procédés d'ignifugation qui sont plus appréciés.

Une autre application des verres solubles et en particulier du silicate de potasse, est la silicatisation des calcaires en vue de leur conservation: elle a été imaginée par Kuhlmann qui a proposé d'en enduire les moulures, les sculptures, les ornements des monuments, afin de leur permettre de lutter contre les intempéries et contre les agents atmosphériques. On s'en sert aussi pour badigeonner les murs crépis et pour le vernissage des tuiles. L'industrie des pierres artificielles par aggrégation de sable et de chaux a recours aussi au silicate.

L'industrie de la savonnerie utilise une grande quantité de verre soluble. Mélangé avec une certaine quantité de glycérine, le silicate de soude fournit une pâte dure bien connue dans le commerce sous le nom de savon minéral et qui sert, entre autres choses, au dégraisage des étoffes. Le blanchissement des étoffes, et le lavage des lainés en consomme une assez grande quantité ainsi que l'encollage des tissus de coton et l'impression des étoffes, opération au cours de laquelle le silicate joue un rôle analogue à celui de l'alumine pour la fixation des couleurs.

SCIENTIA

Industries agricoles



Grâce aux procédés des industries agricoles, le rendement des produits a été considérablement augmenté, en même temps que la fabrication devenait plus conforme à ce que les hygiénistes réclament pour les produits destinés à la consommation. Parmi elles, la laiterie, la beurrerie, la fromagerie, datant de l'origine même de l'humanité, n'avaient guère modifié leurs procédés ataviques jusqu'au milieu du dix-neuvième siècle.

La chimie et la microbiologie apportèrent le plus précieux concours à l'industrie laitière. La mécanique ne resta pas inactive. Elle a fourni une contribution remarquable, notamment par la création des écrémeuses centrifuges. La laiterie moderne a un outillage spécial perfectionné et efficace. Des machines frigorifiques maintiennent son atmosphère fraîche, et fournissent de la glace pour retarder les fermentations. Le lait refroidi dès la traite, est filtré sur des filtres en toile métallique, en diaphragmes de coton, ou en couches de cellulose. Le principe initial de la stérilisation du lait n'a pas varié: on emploie toujours le « pasteurisateur à lait » du docteur Fjord, combiné par lui en 1884: il consiste en une cuve cylindrique, munie d'un agitateur, et placée dans un bain-marie. Le lait y arrive à la partie supérieure, et sort stérilisé par le bas. Lefelt a combiné aussi un pasteurisateur centrifuge qui est apprécié. Une grande importance s'attache au contrôle du lait. Pour doser la crème, on soumet le lait à la force centrifuge dans des tubes fins; le dosage du beurre s'effectue en traitant le lait par de l'acide sulfurique, puis en faisant agir la force centrifuge sur le liquide obtenu.

« L'écrémage mécanique » a pris un énorme développement. Il diminue beaucoup le matériel nécessaire, l'empacemement, la main d'œuvre, et permet de donner aux animaux du lait qui n'est pas agri par un séjour prolongé dans les locaux de la laiterie.

La première écrémeuse mécanique, laquelle était destinée seulement au contrôle du lait, fut établie par Fuchs en 1859. Lefelt, en 1876, construisit un bon appareil industriel, mais à fonctionnement intermittent. Ensuite, l'ingénieur G. de Laval, inventeur des turbines à vapeur qui portent son nom, créa en 1873 des écrémeuses pratiques puissantes, fort répandues actuellement. Elles fonctionnent, soit à bras, en donnant un débit de 400 litres à l'heure, ou mécaniquement en donnant plus de 1.000 litres. La vitesse de rotation varie entre 6.000 tours par minute et 25.000 tours: le lait écrémé sort par des tubes latéraux, et la crème sort de la même façon, ou par débordement. Il faut noter que tandis que la crème provenant de l'écrémage naturel peut être immédiatement mise en œuvre, pour la fabrication du beurre, celle qui sort des appareils mécaniques, a besoin de subir l'action des « ferments lactiques » et des « tyrothrix », ferments de la caséine qui ont été caractérisés par Duclaux: ces ferments produisent de l'acide carbonique, lequel protège la crème pendant « le barattage ».

Les barattes sont de modèles mécaniques divers: les unes sont rotatives, d'autres sont fixes avec agitateurs mobiles, d'autres oscillantes. La réunion des grumeaux de beurre, et l'évacuation du petit lait en excès, se font au moyen de « malaxeurs à rouleaux ». Enfin le mélange des beurres s'opère dans des « malaxeurs-mélangeurs », caisses cylindriques en bois garnies d'agitateurs.

La fabrication des fromages, ou fromagerie, s'est développée parallèlement, mais sans être l'objet de transformations très importantes. Pour les fromages à « pâte molle », le matériel se borne à des moules et à des paillors. Les fromages à pâte ferme, simplement pressés, ou bien cuits et pressés, exigent un outillage plus compliqué, des presses et de chaudières de modèles spéciaux. Il faut citer, cependant l'intervention du froid artificiel, pour la conservation des fromages dans les célèbres caves de Roquefort.



Les troubles cardiaques



Le cœur disait Aristote, est l'acropole du corps. Ce vice est, en effet, le plus incontestable des moteurs vitaux c'est lui, qui dans l'organisme animal, apparaît le premier, et meurt le dernier : *primum vivens, ultimum moriens*. De son rythme involontaire, il accomplit, sans jamais se reposer, un énorme travail que la physiologie évalue à plus de 80.000 kilogramètres par jour : on conçoit que, dans ces conditions, l'âge devienne une cause fréquente de troubles cardiaques, le seul fait de la durée de la vie compromettant la résistance et diminuant la valeur contractile du cœur.

Bien qu'aujourd'hui, dépossédé de son ancien titre de « centre affectif », le cœur n'en subit pas moins le contre-coup des sentiments gais ou tristes, violents ou tendres : il gonfle pendant l'angoisse, bondit de joie, frémit d'espérance. Le cœur physique est, comme on l'a dit doublé d'un cœur moral : aucune émotion ne saurait donc être éprouvée, sans qu'il y participe. Tout le monde sait, d'ailleurs, que l'émotion même la plus agréable, la joie est fort mal supportée par les cardiaques : un rire immodéré peut même causer la mort. Cela s'est vu.

A plus forte raison, les mouvements passionnels, les émotions du jeu, les préoccupations d'argent, les traces de la politique, les passions dépressives sont des causes certaines de perturbation (il s'agit de cœurs déjà tarés), et deviennent l'occasion obligatoire d'aggravation pour les lésions préexistantes. Il est exceptionnel, à coup sûr de voir des lésions organiques créées de toutes pièces par l'action morale, bien que Polain ait pu décrire des bruits de souffles émotifs ou de consultation. Aussi les émotions morales et intellectuelles peuvent-elles fort bien causer les intermittences nerveuses, les palpitations, l'anxiété précardiale et les vestiges, allant parfois jusqu'à l'anéantissement et la sidération chez les sujets très sensibles.

Ces considérations entraînent déjà certaines conséquences au point de vue de l'hygiène. C'est ainsi que le séjour hors des villes loin des affaires s'impose au cardiaque. On confirmera son énergie vitale en lui évitant toute contrainte, en soutenant son courage ébranlé, en lui prêchant sans cesse, la tranquillité, la sécurité et l'espérance. Le travail intellectuel doit lui être rationné : la lecture en effet et surtout l'écriture, apportent de sûres entraves à la circulation et généralement, mécaniquement l'action du cœur. De plus, les abus cérébraux développent l'irritabilité, l'anxiété, la tristesse et la manie soupçonneuse, chez les cardiopathes nerveux, prompts à broyer du noir et à extraire de chaque événement journalier la plus forte dose de poison.

Je tiens à insister sur ce point : car les cardiaques sont généralement intelligents, ambitieux et capables d'un travail intellectuel souvent très soutenu ; mais ce sont des émotifs ; ils se troublent et se découragent aisément ; ils se laissent facilement emporter par leur impressionnabilité irréflective et leur violence impulsive. Cela ne les empêche pas d'être bons, affectueux, obligeants, compatissants, en vertu de la devise de l'héroïne virgilienne : *haud ignara mali*.

Souvent, hélas, les causes des affections du cœur, sont accidentelles, infectieuses, microbiennes, c'est-à-dire difficile à prévoir, sinon impossibles à prévenir. Le rhumatisme articulaire aigu est l'origine de plus de la moitié des affections, telles que la fièvre typhoïde, la grippe, les virus de la tuberculose, du paludisme, portent aussi leur poison sur la circulation centrale et causent des ravages certains dans le tissu cardiaque, surtout lorsque le surmenage physique ou émotif l'abus de l'alcool, l'air confiné et empoisonné par les poêles viennent contribuer à la viciation du sang.

Le Commerce extérieur de la France



L'Emprunt à garantie de change, point de départ d'une politique financière nouvelle, ne donnera tous les heureux résultats que l'on peut en attendre que s'il concorde avec une politique de stabilisation du franc. L'élément essentiel de cette stabilisation est sans contredit le facteur moral : il dépend exclusivement du gouvernement.

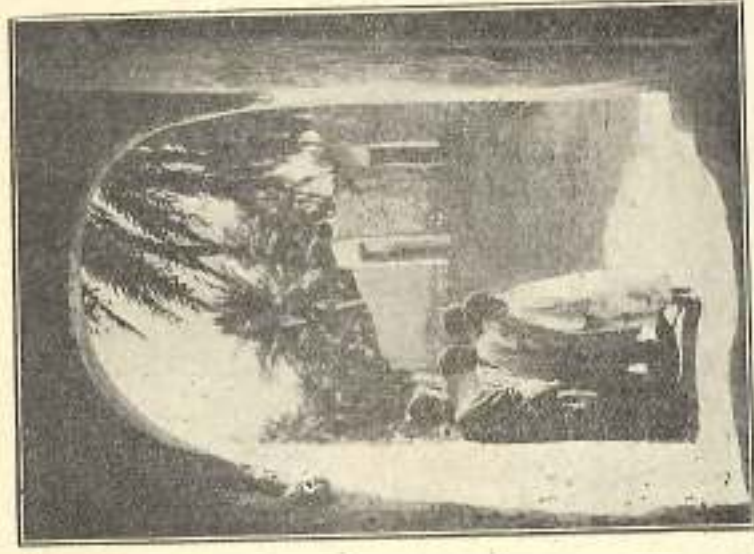
Parmi les facteurs matériels, une balance des comptes favorables joue un rôle des plus importants. L'affluence des touristes étrangers y contribue dans une large mesure. Parlant récemment dans un banquet qui lui a été offert à Paris, sir Robert Horne, ancien chancelier de l'Échiquier du Royaume-Uni, a déclaré qu'il avait essayé avec un de ses amis américains, d'estimer l'argent apporté en France par les visiteurs des États-Unis et de la Grande-Bretagne pendant les trois mois d'été. Ils sont arrivés à la conclusion que ces touristes doivent dépenser environ un million de livres sterling par jour de sorte que le total doit être de 100 millions de livres, soit dix milliards de francs : « C'est, a-t-il dit, un facteur important dans la situation financière du pays et si l'on se rappelle que les exportations de la France dépassent ses importations et qu'il n'y a pas de chômage dans le pays, on a le droit de dire que la France surmontera ses présentes difficultés temporaires ».

Ce n'est peut-être pas sans une pointe d'envie que l'ancien ministre des Finances de la Grande-Bretagne a rappelé qu'en France les exportations sont supérieures aux importations. De ce côté, notre situation est bien meilleure que celle de l'Angleterre, qui voudrait bien pouvoir montrer un commerce extérieur aussi florissant que le nôtre.

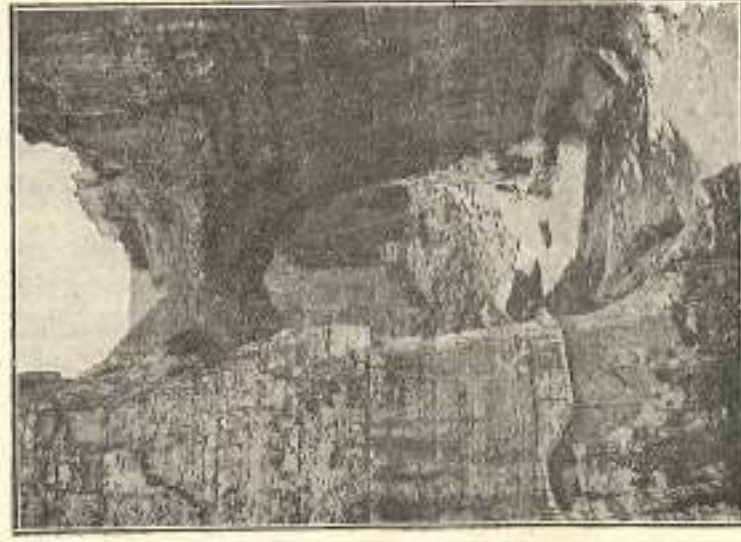
Dans les années qui ont suivi immédiatement la guerre, la nécessité de reconstituer nos approvisionnements de matières premières fit que nous eûmes quelques exercices très mauvais. Mais grâce aux prodigieux efforts de nos producteurs et de nos commerçants, et malgré les difficultés particulières qu'entraînait la restauration des régions dévastées, nous avons pris le dessus. Depuis deux ans, nous vendons à l'étranger, comme produits fabriqués, sensiblement plus que nous ne lui achetons comme matières premières et denrées alimentaires. Mais encore le résultat obtenu n'avait été aussi beau que pendant le premier semestre de cette année. La balance visible de notre commerce avec l'étranger s'est traduite par un excédent de sorties de 1.893 millions de francs contre 1.012 millions pour la période correspondante de l'année dernière. Inutile d'entrer dans les détails des chiffres. Nos ventes sont en excédent dans la plus part des grands pays : Grande-Bretagne, Espagne, Italie, Belgique, Suisse, Allemagne, Tchéco-Slovaquie. C'est une preuve de la vigueur et de la supériorité de nos industries.

Celles qui concourent principalement à nous assurer cet avantage sont les industries de luxe, dans lesquelles s'affirme le goût sûr et affirmé de nos ouvriers d'art. Ce caractère de notre exportation est d'autant plus avantageux que les produits que nous vendons surtout à l'étranger, sont ceux dans lesquels est incorporée la plus grande quantité de main d'œuvre nationale. C'est ce qui nous permet de retirer un bénéfice considérable des matières premières que nous importons à grands frais et que nous revendons après les avoir transformées en articles manufacturés.

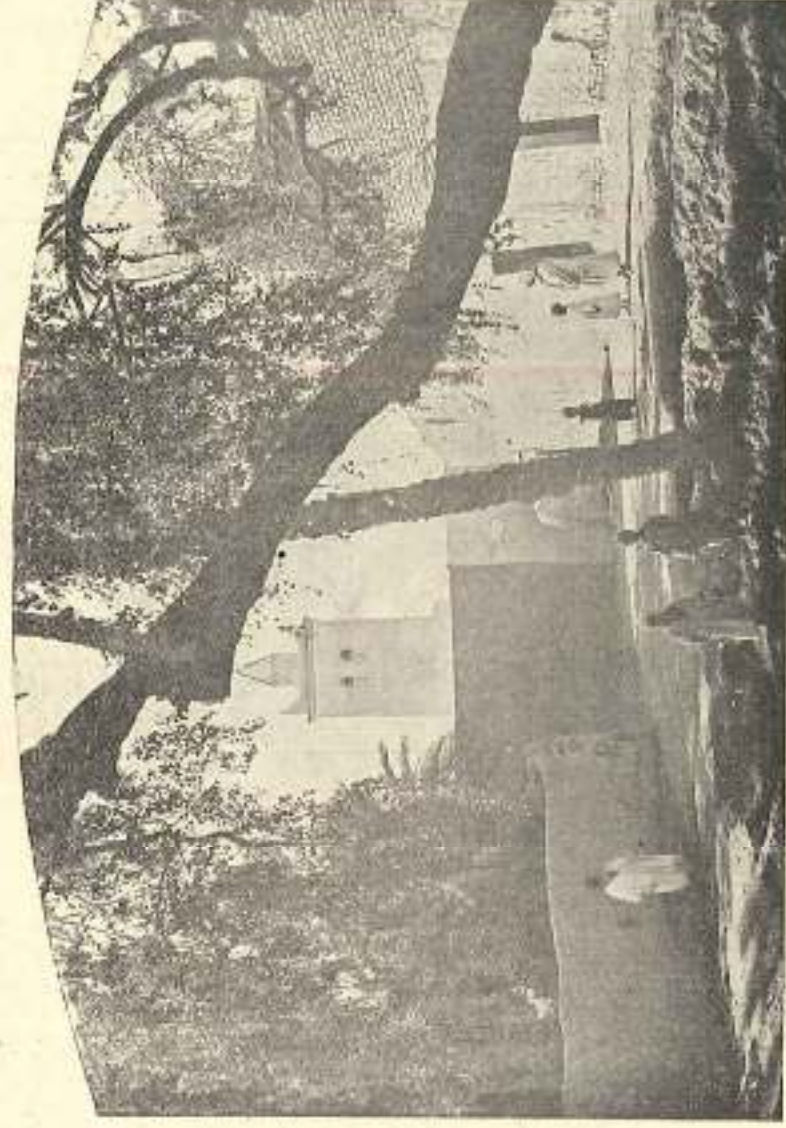
Nous ne devons pas craindre de voir augmenter nos importations de textiles ou de métaux, par exemple. Elles sont le point de départ obligé de ces fabrications, grâce auxquelles nous faisons entrer en France un excédent de plusieurs milliards de devises étrangères, qui sont un facteur efficace pour la stabilisation et le relèvement de notre monnaie nationale.



TALGA — PORTE ARABE
(Ph. G. G. A.)



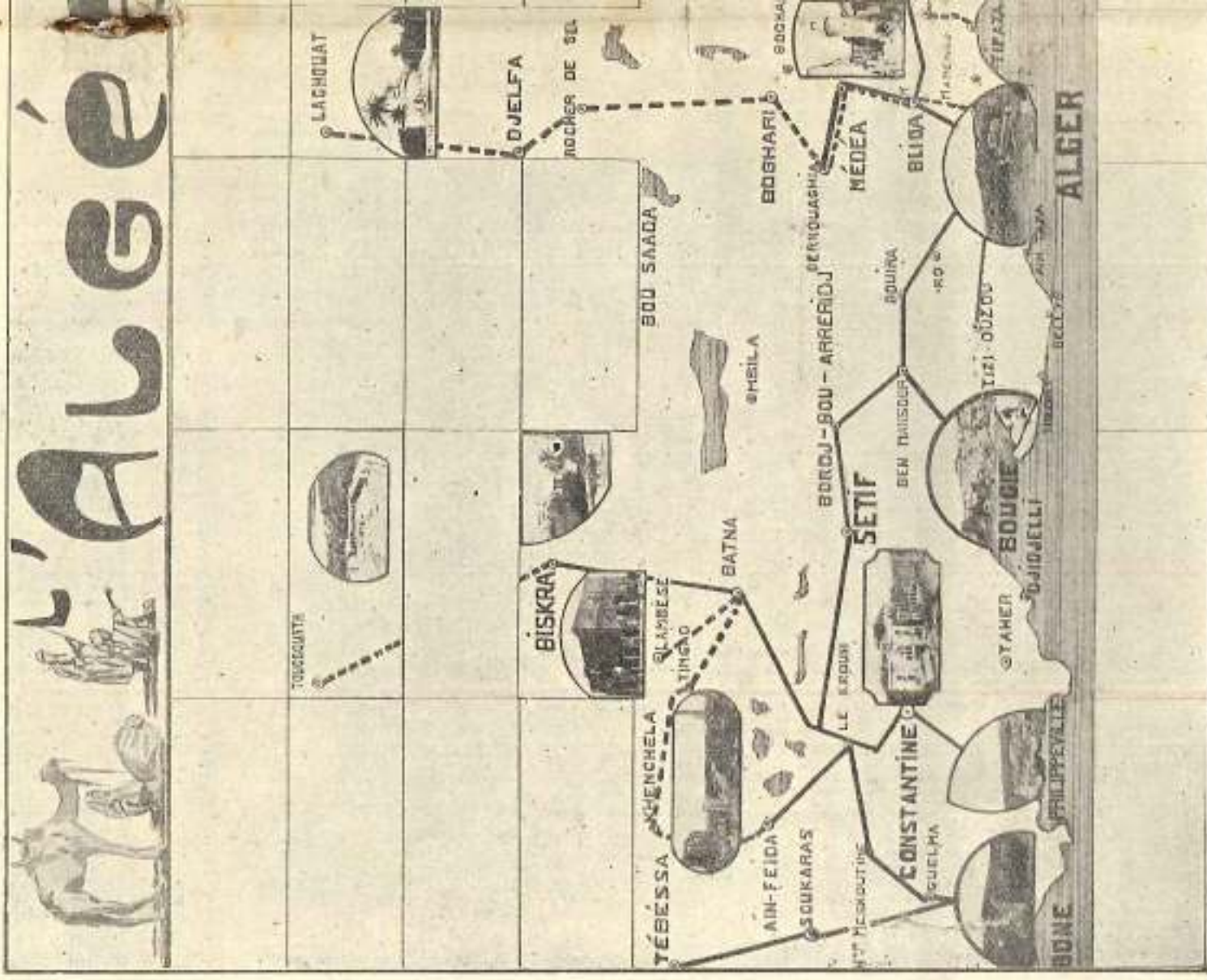
GORGES DE RUMMEL
(Ph. G. G. A.)



UNE VUE DE BISKRA

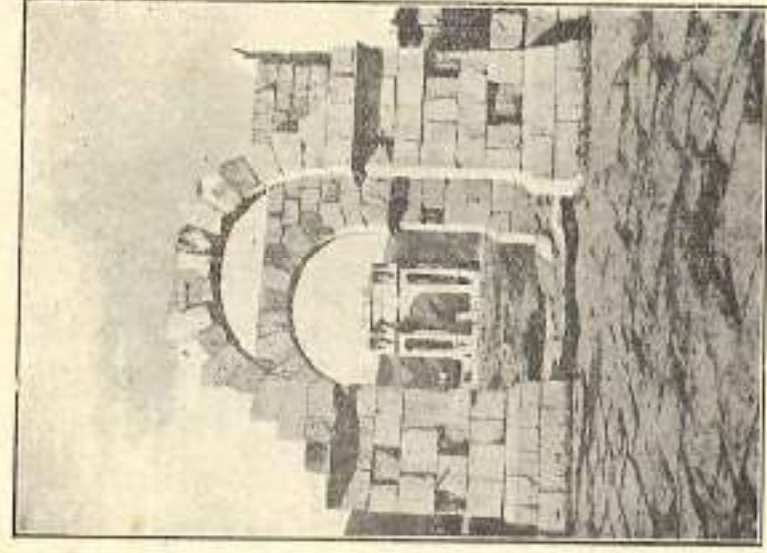
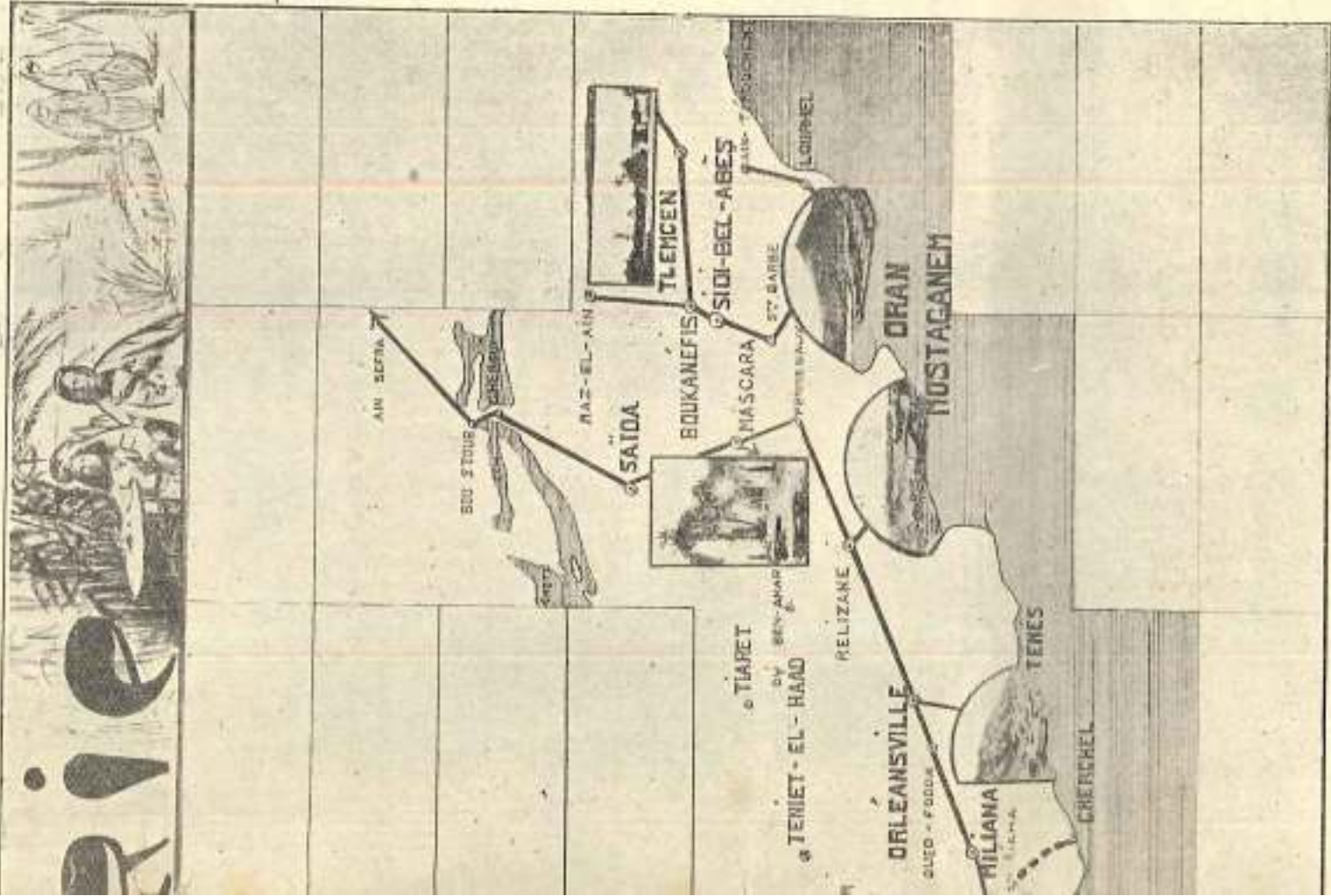
QUELQUES VUES DE L'ALGERIE, OU AURA L'IE
ARTISTIQUE, AVEC LE CONCOURS DES SOCIE
FRANÇAISE, AU PROFIT DES SOLDATS DU

de l'Algérie

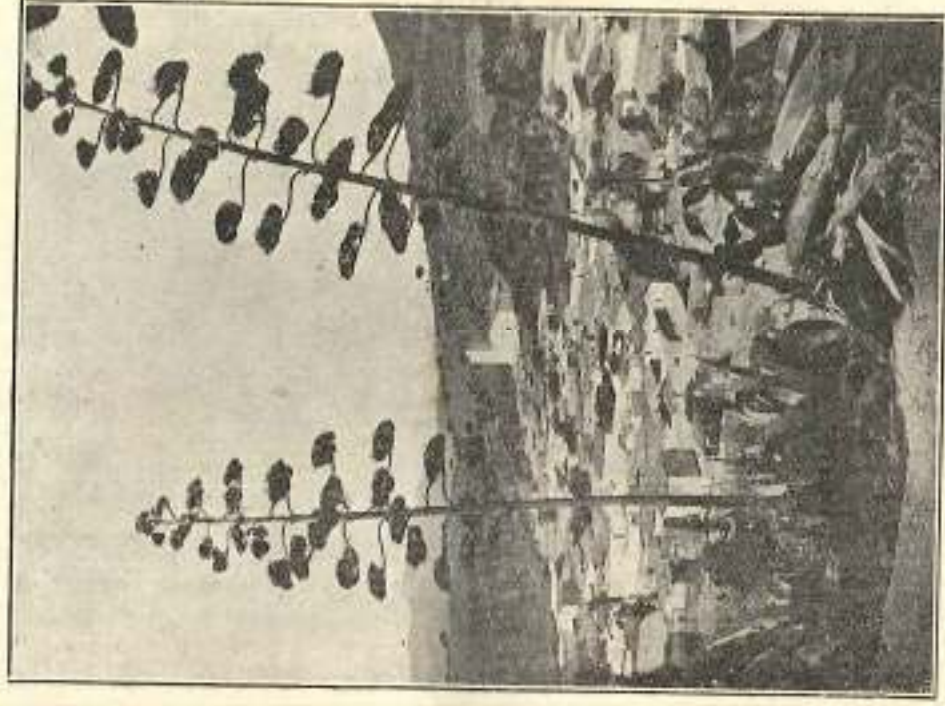


TIMGAD. — R

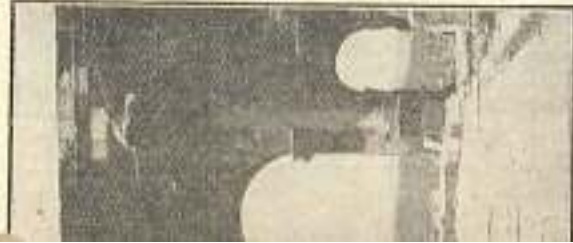
EU UNE GRANDE MANIFESTATION
 TAIRES DE LA COMEDIE-
 MAROC, DU 2 AU 16 OCTOBRE



(Ph. G. G. A.)
 RUINES DE DJEMILA

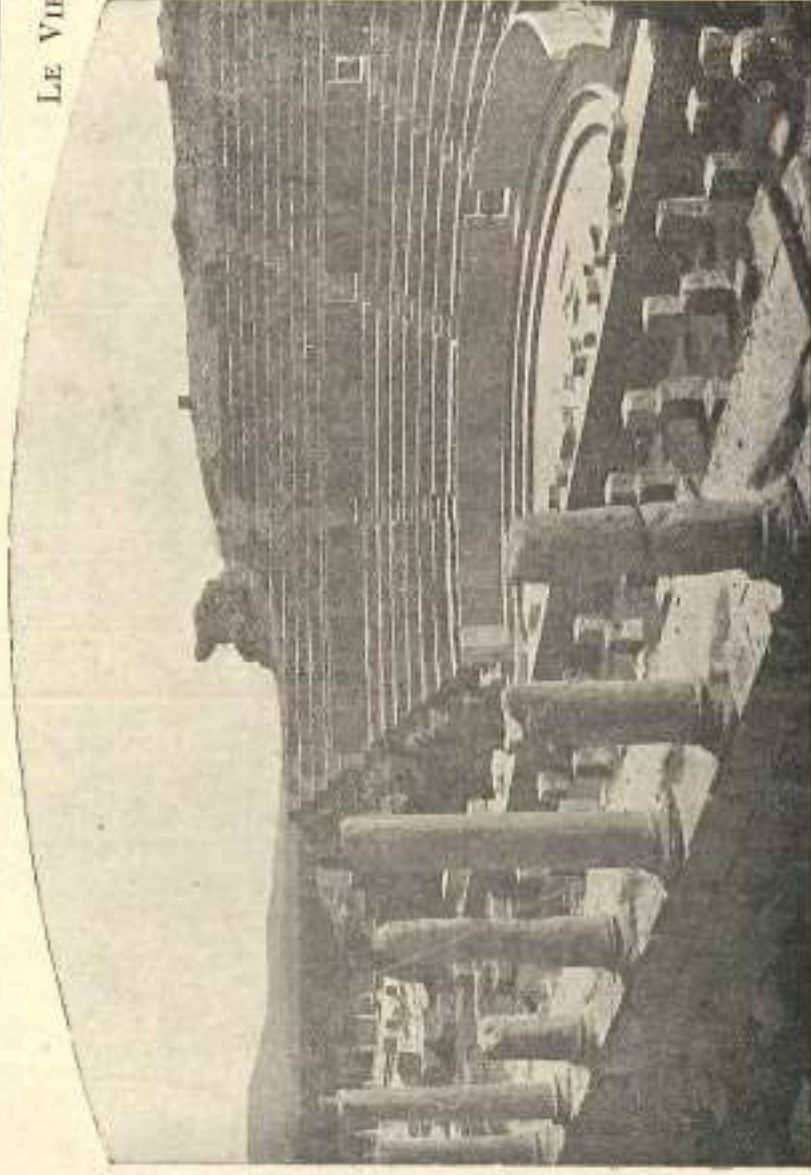


LE VIEUX TENÈS



(Ph. G. G. A.)

INES



(Ph. G. G. A.)
 TIMGAD. — RUINES DU THEATRE ANTIQUE



Pour Madame



Un peu de tout

La mondaine à la mer. — Souliers d'or et d'argent. Fétiches du jour. — Le goût de la belle lingerie.

LA journée d'une mondaine à la mer se divise en quatre fractions, inégales en durée, mais égales en attention apportées à la toilette qui convient pour chacune de ces heures de sortie. Le matin, on n'est pas tenue de s'habiller, mais encore faut-il que la petite robe, commandée pour la plage, soit à la fois simple et de bon goût, et fasse honneur à qui la porte avec grâce et sans prétention. Il y a là tout un enseignement pour celles qui veulent prendre des leçons d'élégance.

L'heure du bain, ou la promenade à la potinière, exige une robe plus en rapport avec celle des personnes que l'on peut rencontrer. L'heure du thé admet, en villégiature, la robe ou le tailleur d'après-midi, et pour les randonnées en automobile, un manteau léger permettra d'arriver à destination, sans la moindre trace de poussière sur un frais et gentil costume. Enfin, le soir, la mondaine triomphe au Casino où le plus grand luxe est de rigueur et où la femme chic a licence de mettre toutes voiles dehors. A minuit, la fête bat son plein et n'était le doux murmure de la mer proche, on se croirait au foyer de l'Opéra, ou dans un salon aristocratique, tant on rencontre de somptueuses toilettes et des femmes couvertes de diamants.

* *

Un luxe inouï dans la chaussure nous vaut chaque jour de nouveaux modèles. Il est de mode le petit soulier dont le cuir ou le daim découpe en minces lanières qui se croisent et s'entrecroisent de mille manières, laissant au pied mignon toute liberté d'allure et permettant d'admirer toute sa finesse aristocratique. Avec ou sans talons, parfois ayant l'aspect de simples sandales, il est commode pour les excursions. Pour l'enjoliver plus encore, on emploie l'or et l'argent, et Cendrillon ne le perdrait pas comme dans le conte de fées, tant il tient bien, même si le Prince Charmant la poursuivait.

* *

La superstition ne saurait remplacer la croyance. Les automobilistes ont toujours la dévotion à Saint-Christophe. Mais une médaille sur le capot ne se voit pas de la voiture. Aussi, à la lucarne d'arrière, la mode est de suspendre de petits bonshommes ou bonnes femmes, des danseuses, des diables, des singes en peluche qui se balancent drôlement en quatrième vitesse.

* *

Le goût de la jolie, de la fine et belle lingerie est essentiellement féminin et je connais des femmes qui sacrifieraient volontiers le luxe de la toilette à celui des dessous. N'est-ce pas une satisfaction tout intime et bien personnelle que de porter des fins linons, de légères batistes, et des crêpes vaporeux dont le contact est si agréable et si doux, si délicieusement frais ? Avec quel plaisir on ouvrage de broderies, de jours et de toutes les dentelles ce linge de corps l'Or, un des caprices de la mode actuelle veut que l'on préfère au vrai linge, aux batistes et aux linons, les crêpes de Chine, les voiles de soie, voire même les voiles de coton. Cependant quelques femmes demeurent fidèles aux traditions d'autrefois et choisissent des tissus de fil au porter infiniment plus agréable. Elles se refusent énergiquement de les faire teindre, la couleur l'emportant aujourd'hui sur le blanc comme sur le noir dans les robes et aussi dans la lingerie. Respectons le goût de chacune d'entre nous. Au surplus, les différents modèles en vogue peuvent indifféremment s'exécuter en linon de fil ou en crêpe de soie, et se porter en blanc ou dans l'une des nuances à la mode : citron, saumon, ciel, mauve ou clair.

MICHELLE.

Les souliers

Len est de pratiques, il en est d'élégants : la saison complotée, en effet, de longues promenades, des flâneries sur la plage ou les gazons des parcs, mais il n'interdit pas la danse, tout au contraire. Envisageons donc ces deux aspects de nos souliers, et voyons ce que la mode actuelle nous propose dans l'un et l'autre cas.

Les hygiénistes modernes, à force de prêcher, ont obtenu un léger progrès dans la forme de nos souliers de jour : est-ce bien eux, d'ailleurs, et non pas plutôt l'effort ingénieux des botteurs et leurs délicieux modèles sportifs ? Visiblement nous tendons vers une forme plus rationnelle qui respecte mieux le centre de gravité et donne à la démarche cette vive allure, cette aisance mille fois plus avantageuse pour l'élégance que quelques centimètres de plus dans la hauteur de la personne et une cambrure plus marquée du coup de pied. Les souliers du matin que l'on nous propose, souvent en toile blanche ou beige, ont le talon plat et large, une seule barrette, un bout arrondi.

Une très jolie mode, pour la plage en particulier, consiste aussi en l'habitude de chauffer des sandales. Ce ne sont plus les antiques sandales, dites du docteur Knepp que les « naturalistes » avaient tant aimées, tant portées et tant vantées — dont ils étaient même parvenus à faire une sorte de dogme philosophique. Nous les mettons aux jeunes enfants, mais à eux seuls : sandales absolument plates, de fort cuir ajouré et coublées sur le pied ; une vraie sandale de centurion romain qui pourrait être de mise avec une robe longue de bure blanche, mais qui est disgracieuse avec nos bas fins et nos jolies toilettes courtes.

Aussi, voyons-nous apparaître la légère sandale moderne, un bijou d'élégance et de confort, et en même temps une fantaisie très originale. Tressée en cuir de toutes les couleurs, dans un travail amusant de vannerie, cette sandale rappelle beaucoup les boîtes de paille des îles de nos biseaules : elle est extrêmement souple, pourvue d'un talon botteur ou d'un demi-talon.

Rien de plus pratique et de plus séduisant pour porter l'été avec une robe un tant soit peu cubiste, de shantung strié, de toile quadrillée ou de kasha à impressions vives. On recherche, bien entendu, pour les sandales, un rappel du ton de la robe ou du chapeau.

Ce même principe de l'assortiment le plus exact possible de nos souliers à notre ensemble gouverne actuellement le choix des élégantes. Nous avons vu de très simples et ravissants souliers d'antilope beige très décolletés et sans aucune garniture : ils chaussaient — si l'on peut dire — le plus strict et élégant tailleur de lainage des laques chinoises, accompagnaient certaines capes et certaines tuniques de satin noir, d'un éclat particulier. Avec un tea-gown de mousseline violette sur lamé argent, les mules élégantes étaient d'argent, à dépassant violet.

Une fantaisie digne de remarque, c'est l'idée des sabots de satin. La belle saison permet, en effet, le soulier d'étoffe : et pour éviter qu'il ne semble trop « soir », on a recours à la forme dite sabot. Piquant contraste de cette forme rustique et de la somptueuse étoffe employée. Ces sabots sont raités surtout en noir et nègre, de couleur vive : ils feraient un peu penser à Polichinelle, ne trouvez-vous pas chères lectrices ?

Pour le soir, les plus extravagantes tentatives ont été faites et contiennent de nous plaire, un instant. C'est la peau de métal or et argent mat, fort souple et agréable pour la danse. Le soulier peint de fleurs ou de dessins orientaux est apparu, lui aussi, mais il nous enchante peut-être un peu moins que le soulier perlé, incrusté de strass ou brodé de fleurettes rococo, sur satin. Le soulier cothurne se voit moins, par le fait que la mode est moins inspirée de formules antiques que de souvenirs Louis XV ou Louis XVI.

En passant

Pour le bonheur en ménage



Le bonheur, a dit Bossuet, est un composé de tant de pièces qu'il en manque toujours quelqu'une. Quelles sont les matières essentielles dont le bonheur est tissé ? La chaîne et la trame en sont l'indissolubilité et la hiérarchie. Si l'on effile l'une ou l'autre, le tissu se détruit aussitôt. L'estime mutuelle, la pudeur, l'affection indépendante des attraits extérieurs, la délicatesse des âmes, font les chastes tendresses du cœur. L'estime mutuelle des époux est plus indispensable encore que l'affection. Par manque d'estime, la tendresse se fane bientôt comme une fleur se flétrit sous un soleil trop ardent. Les unions qui s'effondrent en des aventures scandaleuses se rompent moins par défaut d'amour que par défaut de respect. Les époux qui en viennent à se haïr n'avaient pas saintement marié leurs âmes...

* *

La loi du respect mutuel prime toutes les considérations de situation à établir, de relations à créer ou à entretenir; elle domine la recherche du bien-être, de la fortune et du plaisir qu'il ne faut pas confondre avec le bonheur. Jamais le mari ne doit faire de la femme « un camarade ». Parce qu'il la respecte, il lui évitera les contacts dont sa pureté aurait à souffrir, les compagnies malsaines ou seulement douteuses, les réunions suspectes, sans soucier de « faire comme les autres ».

* *

Au respect se joint le support mutuel qui empêche de se faire souffrir dans les frottements quotidiens. La force des choses peut amener, même chez les meilleurs, des divergences d'idées, de jugement de sentiment. Au début du mariage, la physiologie spirituelle des époux ne révèle aucune inégalité; mais à la longue, le vernis se craquelle; des ombres disgracieuses apparaissent. L'union la mieux assortie ne maintient sa façade nette et harmonieuse que par la tolérance, le support mutuel, loi de la vie domestique et du gouvernement de soi-même. Si l'on sait se posséder toujours, on passe sur bien des petits manquements; on sacrifie à la tranquillité commune, fait de douceur et de bonté, est le grand secret de la paix inaltérable qui fait la joie de la vie domestique.

* *

Quelle différence entre un mari imprégné de bonté et celui qui se laisse dominer par sa nature instinctive. Le premier est toujours d'une parfaite égalité d'humeur; il ne se montre jamais égoïste, capricieux, tâillon, brusque, pétulant, impétueux, violent. Celui-là est un malade de la volonté. Comment le traiter au cours de ses accès ? Sa femme trouve le remède à cette situation douloureuse dans la douceur, le support bienveillant agissant à la façon du baume sur une plaie vive, et en éteignant la cruelle ardeur. Ne pouvant arracher toutes les épines qui la déchirent au plus profond d'elle-même, elle s'applique à les émousser par la patience, les enveloppent de tendresse et s'en fait une armure impénétrable.

* *

Le support mutuel suit le niveau de l'affection. Quand celle-ci rayonne, on supporte tout aucune concession ne coûte, mais quand la belle flambée pâlit, le froid se fait sentir; les qualités prennent figure de défauts; on ne se pardonne plus rien; les rapports quotidiens deviennent pénibles; les meilleures intentions sont dénaturées; les ennuis légers pèsent comme fardeaux insupportables. Un grain de bonté restant dans l'intime du cœur suffit à dissiper les ombres.

La vraie bonté se répand en bienveillance sur tous ceux qui vivent à notre foyer; enfants, serviteurs même aux animaux familiers. Le caractère de cette vertu charmante est de vouloir du bien à tous et de réaliser dans la mesure de nos moyens propres; elle inspire les pensées, les paroles, les actions. Elle est la gardienne du bonheur.

Suzanne CARON.

Causerie Parisienne

Clairs de lune



Quand on aura tout modernisé, rénové, changé, acclimaté et « sans filisé », il y aura toujours là-haut, dans le ciel noir, une bonne et joviale lune qui contempera, romantiquement, la ruade effrénée de nos « scientifiques » progrès... Les nuits printanières, les nuits divines tant chantées des poètes d'autrefois sur une lyre fleurie, ces nuits radieuses de clair de lune... seront toujours éternellement jeunes et printanières. Et dans les nuits d'été, il y aura certainement une heure où, dans les sentiers ombreux, un rayon de lune égaré viendra surprendre de poétiques aveux et prendre en flagrante et tout simple sentimentalité les hommes forts du jour...

Tant que nous irons, tant que nous vivrons, il y aura des clairs de lune... et même des poètes pour les idéaliser !

Printemps de seve, été de rayons, automne de pampres, hiver de grésil, tous quatre vous passerez, portant vos charmes et vos humeurs sous le globe serein de la lune : lune claire, lune blafarde, lune de hallo, lune rêveuse, lune blonde...

Et nous, les humains, nous irons, demain, après-demain, toujours comme hier, avant-hier et autrefois. La bonne et joviale lune nous regardera du haut de son piédestal céleste, une fois narquoisement, une fois tristement, une fois glacialement... Elle sourira, là-haut, de nos dédains, de nos discordes, de nos ambitions démesurées. Elle sourira en fermant ses paupières et en entr'ouvrant sa large bouche édentée....

Mais elle saura, après avoir jeté son flot d'or, comme une indiscrette personne, sur les lits blancs des hôpitaux, les toits de chaume, les cours obscures et les arches des ponts, allumer à la minute propice, sur tous les chemins du monde, l'étrincelle charmeuse. Sa lumière douce filtrera au travers des branches ployées; elle nimbera les cheveux blancs ou noirs, et se miroitera dans les yeux des humains. Et ceux-ci, dans l'ombre de la nuit, sous la vaste coupole du ciel, sauront parler leur langage éloquent...

Hier soir, j'ai vu la lune pensive. Elle songeait, je ne sais trop à quoi... Peut-être aux complications internationales, à des conflits économiques futurs, à des luttes prochaines... Elle a, à peu près, secoué ses vastes épaules, et repris sa sérénité...

— Bah ! avait-elle l'air de dire ! Ça s'arrangera... J'en ai vu bien d'autres.

Un nuage blanc l'écharpa au passage... Puis, toute joviale et ronde, la vieille lune égara sur le monde endormi l'éclat de son globe puissant, le sourire béat de son immensité...

* *

Tel qui rit... — Dans l'air les mouches tourbillonnent... Elles s'amuse : « Tel qui rit Vendredi, Dimanche pleurera !... »

Mais les petites mouches ne comprennent pas ce proverbe avec leur petite intelligence d'insecte.

Comme elles sont à plaindre !... Sûrement, si elles savaient... Mais...

— Au secours !

Ah ! je l'avais bien dit : Pauvre petite mouche ! Voyez-la, tombée dans un grand bol de lait : c'est un océan pour elle. Et pas une épave où se raccocher ?... Que va-t-elle devenir ?

Elle tente cependant de se sauver ; elle agite fébrilement ses petites pattes ; avec efforts elle nage, elle se dirige vers le rebord : le rivage sauveur... Péniblement elle y arrive. Enfin elle monte. Hors de danger, oui, mais dans quel état ! Elle est toute grise de lait ; elle tâche de dégager ses membres de ce liquide ; elle frotte, ses petites pattes ensemble ; puis elle les passe sur ses ailes humides, et les repasse. Elle marche un peu, laissant une petite trainée de lait. Elle veut lever les ailes, impossible... Elle recommence son manège. Finalement elle essaie son vol... Et la voilà qui, dans l'air, avec les autres mouches, tourbillonne... Elles s'amuse.

« Tel qui rit Vendredi, Dimanche pleurera »... Ah ! si la petite mouche avait pu comprendre son intelligence d'insecte...

YVETTE.

TRANSPORTS

Colis Postaux

Relèvement des taxes à percevoir pour les colis postaux à destination des pays étrangers et de leurs Colonies.

A partir du premier octobre prochain, les taxes applicables aux colis postaux, expédiés de France, sur les pays étrangers et leurs colonies, ont été modifiées.

Les nouveaux prix à appliquer à partir de cette date figurent dans un fascicule spécial intitulé : « Tarif pour le transport des colis postaux expédiés de la France continentale à destination des pays étrangers et de leurs Colonies », qui portait la date du premier octobre 1925.

Ce fascicule, qui paraîtra en même temps que la liste rectificative du premier octobre, sera, comme ce dernier document, vendu au public au prix de 1 fr. 50 l'exemplaire et restera en vigueur jusqu'au premier janvier 1926.

L'attention est appelée sur ce point que les taxes applicables aux colis postaux à destination de la Corse, de l'Algérie, de la Tunisie, du Maroc, (Bureaux indigènes) et des Colonies françaises ne sont pas modifiées.

Modification dans le service des colis postaux du régime international.

A partir du premier octobre également, est entré en vigueur un arrangement international concernant l'échange des colis postaux conclu à Stockholm entre les pays faisant partie de l'Union postale universelle.

1° Les expéditeurs sont tenus de porter au verso des bulletins d'expédition et sur les colis, une mention indiquant comment il doit être disposé du colis en cas de non livraison;

2° La taxe spéciale à percevoir pour les colis postaux grevés de remboursement, au lieu d'être de 1 0/0 du montant du remboursement, est de 1/2 0/0 de ce montant, plus une taxe uniforme de 0 fr. 75 par remboursement.

3° La taxe spéciale de livraison par exprès est élevée de 1 fr. 25 à 2 francs.

4° La taxe supplémentaire à percevoir pour les colis encombrants est de 50 0/0 de la *taxe principale* (non compris les taxes accessoires pour valeur déclarée, remboursement, etc., et les droits de timbre de statistique, etc.); cette taxe supplémentaire est arrondie, s'il y a lieu, au *demi-décime supérieur*.

5° Les colis à livrer francs de droits ne peuvent plus faire l'objet de bulletins d'expédition collectifs; les étiquettes à utiliser pour ces colis sont imprimées sur papier jaune.

6° Les avis de réception à utiliser et régime international sont imprimés sur papier cartonné.

7° En cas de non livraison d'un colis les gares destinataires se conformeront aux instructions de l'expéditeur, portées au verso du bulletin d'expédition et sur le colis. A défaut d'instructions, les colis en souffrance seront retournés d'office à l'origine dans un délai de 15 jours.

8° Le droit de magasinage à percevoir pour les colis postaux du régime international ne pourra pas excéder 12 fr. 50.

quel que soit le nombre de jours de magasinage.

Echange avec l'Allemagne, de colis postaux contre remboursement.

A partir du premier octobre, des colis postaux grevés de remboursement, avec maximum de 1000 fr. francs, sont échangés entre la France et l'Allemagne.

En conséquence, les gares acceptent les colis postaux grevés de remboursement, jusqu'à concurrence du maximum de 1000 fr., qui leur sont remis à destination de l'Allemagne; En ce qui concerne la taxe spéciale à percevoir pour les envois de l'espèce, elles appliquent les nouvelles dispositions prévues par l'arrangement international de Stockholm.

En sens inverse, les remboursements grevant les colis postaux en provenance de l'Allemagne seront exprimés en reichsmark, tant sur les colis que sur les marchandises correspondants. La conversion en francs français du montant de ces remboursements, sera faite par les bureaux d'échange d'entrée en France, d'où près les taux qui leur seront notifiés à cet effet.

Départ de Navires

Prévisions de départ des navires des Compagnies Maritimes

L'Administration des Postes fait connaître que les prochains départs des navires, des Compagnies Maritimes auront lieu aux dates indiquées ci-après:

MESSAGERIES MARITIMES

Ligne d'Egypte et de Syrie

Départs de Marseille (Egypte, Palestine, Syrie) les 19 et 27 octobre.

Ligne de l'Océan Indien

Départs de Marseille (Egypte, Côte française des Somalis, Ethiopie, Somaliland, Zanzibar, Maurice, La Réunion, Madagascar) les 15 et 29 octobre.

Ligne de la Méditerranée Nord.

Départ de Marseille (Grèce, Malte, Turquie) le 21 octobre.

CHARGEURS REUNIS ET SUD

ATLANTIQUE

Ligne du Brésil et de la Plata (paq. rap.)

Départ de Bordeaux (Portugal, Brésil, Uruguay, Argentine, Paraguay, le 17 octobre).

Ligne du Brésil et de la Plata (paq. mix.)

Départs de Bordeaux (Portugal, Sénégal, Soudan français, Haute-Volta, Mauritanie, Brésil, Uruguay, Argentine, Paraguay, le 28 octobre.

COMPAGNIE FRAISSINET

Départs de Marseille (Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Niger, Guinée française, Sénégal, Soudan français, Haute-Volta, Mauritanie, Togo) le 29 octobre.

PACIFIC STEAM

NAVIGATION COMPAGNY

Départs de la Rochelle-Pallie (Bouvie, Chili, Pérou), le 24 octobre.

SOCIETE NAVALE DE L'OUEST

Départs de Bordeaux (Mauritanie, pour Port-Etienne seulement), le 22 octobre.

Canada Pacific

Départs de Cherbourg (Canada), les 22 et 31 octobre prochain.

Société des Transports Maritimes à vapeur

Départs de Marseille (Sénégal, Soudan français, Haute-Volta, Mauritanie), le 20 octobre.

Départs de Marseille (Uruguay), le 20 et 30 octobre.

Départs de Marseille (République Argentine), les 20 et 30 octobre.

Les colis postaux à destination des pays visés ci-dessous et remis en vue desdits départs doivent être acheminés de manière à prévenir dans chacun des bureaux d'échange désignés, au plus tard deux jours, avant les dates de départ des navires.

COLIS POSTAUX

Perception d'un droit de péage pour les colis postaux transitant par Port-Vendres.

L'Administration des Postes fait également connaître que, en vertu d'un Décret en date du 15 courant, les colis postaux embarqués, dans le port de Port-Vendres sont soumis à un droit de péage fixé à 0 fr. 25 par colis et qui est toutefois réduit à 0 fr. 10 pour les colis à destination de l'Algérie.

Ce droit devra être perçu d'office des expéditeurs par les gares de départ, pour les colis exportés de France, et des destinataires, par les gares d'arrivée, pour les colis importés en France.

Echange avec la Palestine de colis postaux avec valeur déclarée.

L'Administration des Postes fait connaître que l'Office de Palestine admet à l'expédition, à destination du Service français, des colis postaux comportant une déclaration de valeur jusqu'au maximum de 2.000 francs-or.

A titre de réciprocité, les colis postaux avec la valeur déclarée seront admis à l'expédition pour la Palestine jusqu'à un maximum de 5.000 francs français, à partir du 1^{er} octobre; le montant du droit d'assurance à percevoir des expéditeurs est fixé à 0 fr. 65 par 750 francs français en fraction de 750 francs du montant de la valeur déclarée.

Modification des prix perçus par les Postes suisses pour le transport des colis de messagerie n'excédant pas 5 kg.

Les prix pour le transport des colis de MESSAGERIE, dont le poids n'excède pas 5 kg., A DESTINATION DE LA SUISSE sont modifiés comme ci-après:

En francs suisses et or.

Colis affranchis ou non: Jusqu'à 1 kg. sans valeur déclaré 0 fr. 40 avec valeur déclarée 0 fr. 20 pour une déclaration de valeur jusqu'à 300 francs.

Au-dessus de 1 jusqu'à 5 kg. sans valeur déclarée 0 fr. 60 avec valeur déclarée 0 fr. 30 pour une déclaration de valeur supérieure à 300 jusqu'à 500 francs
En ajoutant 0 fr. 10 par fraction de 500 francs en plus.

AUTO-VACCIN

TRAITEMENT DES MALADIES MICROBIENNES ET INFECTIEUSES
Maladies du Sang et de la Peau & Acnée & Furunculose, etc., etc.
Docteur de la Faculté de Médecine de Paris

18, Rue de la Tour PARIS (Trocadéro) — Tél. : Passy 43-80

Tous les jours de 2 à 4 heures et sur rendez-vous, même le Dimanche

Modifications aux Tarifs

Modification dans les Conditions d'application des Tarifs généraux de grande vitesse et dans les Tarifs généraux de petites vitesses (art. 62 G. V. et 59 P.V.).

A la date du 19 Septembre courant ont été modifiées comme suit les dispositions des Tarifs généraux (art. 62 G.V. et 59 P.V.) :

TEXTE ACTUEL

3° Celles qui n'ont pas été réclamées dans un délai de quatre jours complé ; pour les marchandises livrables en gare soit de l'expiration des délais réglementaires, soit de l'avis donné au destinataire ;

TEXTE NOUVEAU

3° Celles qui n'ont pas été réclamées dans un délai de quatre jours complé ; pour les marchandises livrables en gare, du jour où elles ont été, le matin, à l'ouverture de la gare, à la disposition du destinataire, ce jour étant déterminé, soit en cas de dispense d'avis, d'après les documents du chemin de fer ;

Homologation de Tarifs

L'Administration Supérieure, vient d'homologuer, en remplacement du tarif correspondant actuel, le nouveau tarif ci-après.

TARIF SPECIAL INTERIEUR P.V. N° 29
ET COMMUN P.V. N° 129

Chapitre IV

Ce tarif est entré en vigueur le 15 septembre 1925.

PARTICULARITE DU NOUVEAU TARIF

Il a été apporté aux différents articles de ce tarif, les additions et modifications indiquées ci-après :

Addition d'une clause, spécifiant que les droits de 1 franc et de 2 francs, figurant à cet article sont réduits de moitié pour la période de chômage qui précède immédiatement une expédition à charge si cette période, non compris le délai utilisé pour la remise à la disposition) n'exède pas 4 jours

L'avis prévu au 7° alinéa devra être donné en cas d'avarie pouvant entraîner une escale de plus de 24 heures (alors qu'actuellement le dit avis ne doit être donné que si l'avarie peut entraîner une escale de plus de 48 heures).

Insertion, à ce même alinéa, de l'obligation, pour la gare d'escale d'un wagon avarié en cours de route, de faire connaître à l'entreprise, dans la mesure du possible, la nature de l'avarie.

Addition de dispositions prévoyant l'exemption en cas d'avarie en cours de route et réglant sa procédure.

Addition de l'Acide goudronneur d'huiles minérales (acide sulfurique résiduel) au paragraphe a de cet article.

Fixation de limites de tarifs exceptionnelles pour les wagons cimentés ou ébouillés chargés d'acides, de bisulfite de soude, d'eau de javel ou d'hypochlorites en solution.

Introduction du bisulfite de soude parmi les liquides pour le transport desquels les wagons-jarres bénéficient de la limite de tare de 16.000 kilog.

Élévation de 14.000 kilog. à 15.000 k. de la limite de tare des wagons chargés d'acide sulfureux anhydre liquéfié, dont la limite de charge dépasse 12.000 kilog.

Substitution au renvoi (1) du dit article, du membre de phrase « d'une contenance de 235 à 250 hectolitres » à celui « d'une contenance de 245 à 250 hectolitres. »

Modification dans le sens d'un abaissement, des bases des barèmes applicables au transport des wagons-réservoirs vides avec indication que les prix de ces barèmes ne comprennent pas les frais accessoires.

Substitution à la 2° ligne du paragraphe a de l'article 15 actuel, du mot « et » au mot « ou ».

Modification de la 2° phrase du paragraphe b dans le but de fixer pour les objets de 7 m. 50 de longueur, des minima de tare fondés sur la longueur du wagon employé.

Extension au retour de la gratuité de transport de la glace et des accessoires de certains wagons, gratuité déjà accordée pour l'aller.

Indication que les prix des barèmes ne comprennent pas les frais accessoires.

Introduction d'un alinéa précisant l'objet du Contrôle de la construction des wagons particuliers.

Addition au renvoi (1) — qui devient renvoi (4) — d'un texte spécifiant que les dispositions de ce renvoi ne sont applicables, sur les grands réseaux autres que l'Alsace-Lorraine, aux wagons immatriculés antérieurement au 30 novembre 1920, qui tant qu'elles n'exigent pas la fermeture de la guérite.

Tarif spécial commun pour le transport des Colis Agricoles

Le tarif spécial commun pour le transport des colis agricoles contient l'alinéa ainsi conçu :

« Les prix du présent tarif ne sont pas applicables qu'à titre temporaire et pour une période d'un an arrivant à expiration le 24 Août 1925 inclus, à moins d'une prorogation qui sera annoncée au Public. »

ET VOYAGES

Les grands Réseaux ont soumis à l'homologation une proposition qui a pour objet de maintenir à titre définitif le tarif dont il s'agit.

En attendant la décision à intervenir au sujet de cette proposition, le tarif actuel des colis agricoles continuera à être appliqué.

Concours, Expositions et Foires

La cinquième foire alimentaire et gastronomique doit avoir lieu à Dijon, du 7 au 20 novembre 1925.

Les dispositions ci-après, seront appliquées :

A. — *Objets de toute nature, admis à figurer à la Foire de Dijon.*

Ces objets seront transportés sur les grands réseaux français aux conditions des tarifs G.V. ou P.V. N° 29/129 (Chapitre III).

B. — *Exposants et Visiteurs.*

Les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés en Service intérieur P.L.M. pour Dijon, aux prix et conditions du tarif spécial G.V. N° 2 ; — aux Exposants et à leur personnel pendant la période du 31 octobre au 20 novembre 1925, seront valables jusqu'au 30 novembre inclus au plus tard.

Pour bénéficier de cette mesure, les exposants et leur personnel devront être munis d'un certificat.

Ce certificat complété par les indications utiles et revêtu du cachet du Comité d'organisation de la Foire et de la signature autographe du président (ou la signature de la personne désignée pour signer à sa place) sera valable ;

A l'aller : du 31 octobre au 20 novembre 1925, inclus ;

Au retour : du 7 au 30 novembre 1925 inclus.

Avant le départ, les intéressés devront avoir fait timbrer leur certificat par la gare de Dijon, point de départ de leur voyage de retour ; cette pièce devra être présentée en cours de route à toute réquisition en même temps que le coupon de retour suite de quoi, les voyageurs seront traités comme s'ils n'avaient pas de billets.

— aux Visiteurs, pendant la période du 6 au 20 novembre 1925, seront valables, sans que les intéressés aient à remplir de formalité avant leur départ jusqu'au 23 novembre inclus, sauf le cas, où, en raison de la date de la délivrance, ces billets comporteraient une durée normale de validité s'étendant au-delà du 23 novembre.

La validité des coupons de retour à validité exceptionnelle, dont seront porteurs les Exposants ou les Visiteurs, ne pourra pas être prolongée, et les porteurs de ces coupons devront effectuer leur voyage de retour directement, c'est-à-dire sans arrêt en cours de route.

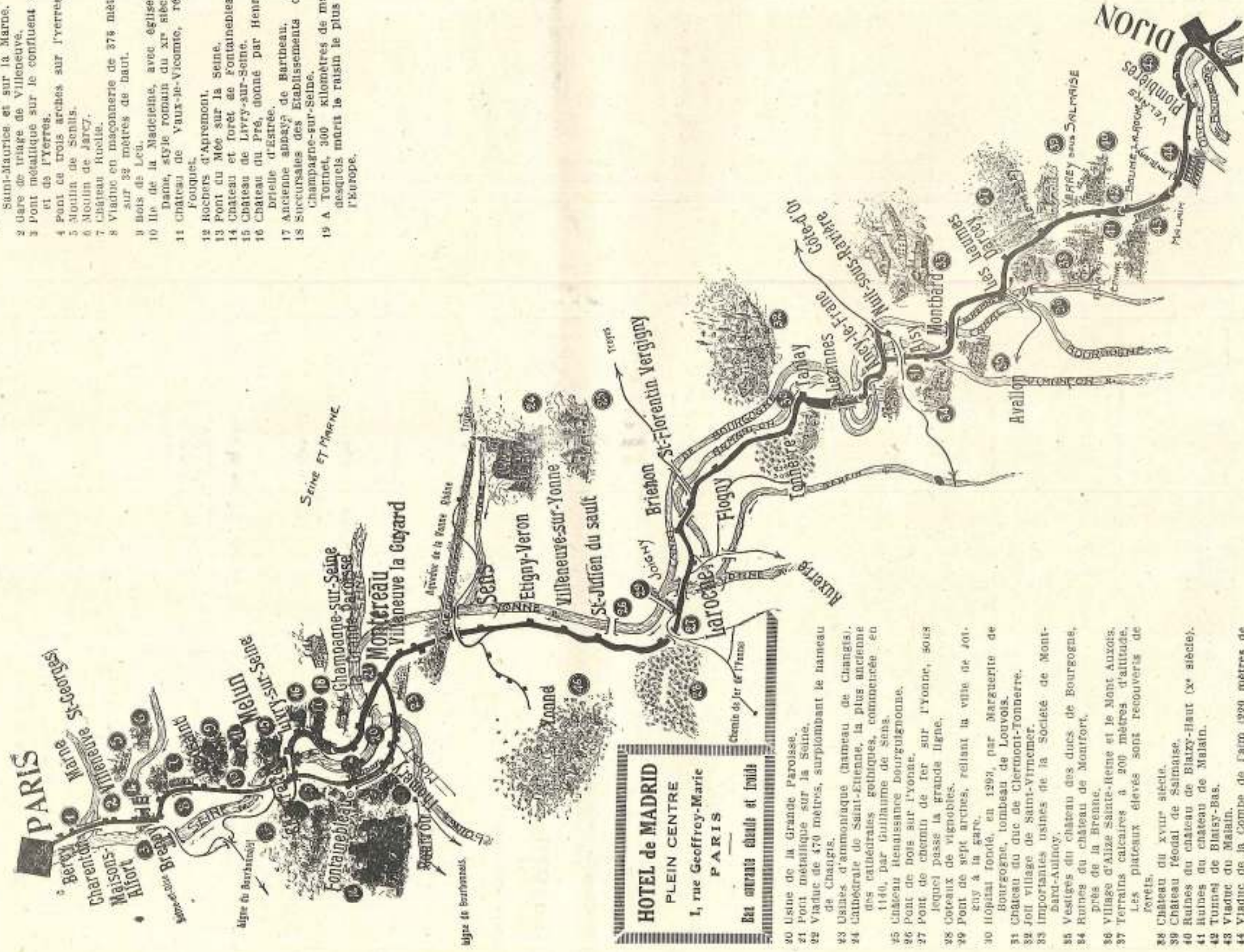
Confort, sécurité, durée dans vos voyages voyez les avec :

Agence F. LE BOURGEOIS
"LES GRANDS VOYAGES"
38, B° des Italiens

VOYAGEURS CONSULTEZ TOUJOURS CETTE CARTE

LÉGENDE

- 1 Pont métallique de 154 mètres sur le canal Saint-Maurice, et sur la Marne.
- 2 Gare de triage de Villeneuve.
- 3 Pont métallique sur le confluent de la Seine et de l'Yonne.
- 4 Pont en trois arches sur l'Yonne.
- 5 Moulin de Senlis.
- 6 Moulin de Jarcz.
- 7 Château Ruelle.
- 8 Viaduc en maçonnerie de 378 mètres de long sur 32 mètres de haut.
- 9 Bois de Lecq.
- 10 Ile de la Madeleine, avec église de Notre-Dame, style romain du XI^e siècle.
- 11 Château de Vaux-le-Vicomte, résidence de Fouquet.
- 12 Rochers d'Apremont.
- 13 Pont du Mée sur la Seine.
- 14 Château et forêt de Fontainebleau.
- 15 Château de Livry-sur-Seine.
- 16 Château du Pré, donné par Henri IV à Gabrielle d'Estree.
- 17 Ancienne abbaye de Barthelemy.
- 18 Succursales des Etablissements du Creusot.
- 19 A. Tonnel, 300 kilomètres de mar, le long desquels marit le raisin le plus apprécié de l'Europe.



HOTEL de MADRID

PLEIN CENTRE

1, rue Geoffroy-Marie

PARIS

Batiments élevés et froids

- 20 Usine de la Grande Paroisse.
- 21 Pont métallique sur la Seine.
- 22 Viaduc de 470 mètres, surplombant le hameau de Changis.
- 23 Usines d'armement (hameau de Changis).
- 24 Cathédrale de Saint-Etienne, la plus ancienne des cathédrales gothiques, commencée en 1140, par Guillaume de Sens.
- 25 Château Renaissance bourguignonne.
- 26 Pont de bois sur l'Yonne.
- 27 Pont de chemin de fer sur l'Yonne, sous lequel passe la grande ligne.
- 28 Coteaux de vignobles.
- 29 Pont de sept arches, reliant la ville de Joigny à la gare.
- 30 Hôpital fondé, en 1293, par Marguerite de Bourgogne, tombeau de Louvois.
- 31 Château du duc de Clermont-Tonnerre.
- 32 Petit village de Saint-Vincent.
- 33 Importantes usines de la Société de Montbard-Aulnoy.
- 34 Vestiges du château des ducs de Bourgogne, près de la Brenne.
- 35 Village d'Alize Sainte-Reine et le Mont Auxois.
- 37 Terrains calcaires à 200 mètres d'altitude. Les plateaux élevés sont recouverts de forêts.
- 38 Château du XVIII^e siècle.
- 39 Château féodal de Salmoise.
- 40 Ruines du château de Blaisy-Haut (X^e siècle).
- 41 Ruines du château de Malain.
- 42 Tunnel de Blaisy-Bas.
- 43 Viaduc de Malain.
- 44 Viaduc de la Combe de l'air (220 mètres de long, 44 mètres de haut).
- 45 Tunnels avant la gare de Dijon.
- 46 Forêts.

LES MEILLEURS HÔTELS ET RESTAURANTS DE PARIS

HOTEL MODERNE

Place de la République PARIS

500 CHAMBRES - 200 SALLES DE BAINS
EAU COURANTE PARTOUT

Téléphone dans toutes les chambres. ☎ Poste et Télégraphe dans l'Hôtel.

Adresse télégr. : Richemond
Téléph. : Trudaine 47-65

Hôtel Richemond

English Spoken - Dernier confort
18, rue de Montreuil - PARIS
(face Gare du Nord)

D. BONTEPS
Propriétaire

Téléph. : Trudaine 25-13 Près les gares
Nord, Est, St-Lazare

Hôtel Hollandais

16, rue Lamartine, PARIS
(côté les Grands Boulevards)

Messagerie télégraphique : **HOLLANDAIS**
Dernier confort - Ascenseur
English Spoken. - Man Spricht Deutsch.

HOTEL TERMINUS-MONTMARTRE

Face la Gare

39, boul. Montparnasse

- 50 SALLES DE BAINS -

100 CHAMBRES DERNIER CONFORT

Téléph. Segur 05-07

Hôtel Manchester

RESTAURANT

Près des Grands Boulevards

OPÉRA - BOURSE

1, Rue Grammont, PARIS II

Confort - Ascenseur

Téléphone Central 80-25

Venetia-Hôtel

Chambres avec Salles de Bains
et Cabinets de Toilette

Man Spricht Deutsch - English Spoken
Tél. : Fleurus 02-63

159, Boulevard du Montparnasse PARIS (VI)

(Près Luxembourg)

POUR TOUTE LA PUBLICITÉ
DE LA REVUE

**"Transports
& Voyages"**

Concernant la Région Parisienne

S'adresser au bureau de Paris

28, Rue Beaurepaire

PARIS

Téléphone : Nord 26-84

Hôtel TERMINUS-NORD

12, Boulevard Denain (en face la gare du Nord) PARIS X^{me}

300 CHAMBRES. 50 SALLES DE BAINS, EAU COURANTE

2 ASCENSEURS, CHAUFFAGE CENTRAL

Téléphone : Trudaine (19-40) (22-46) (67-58) INTER: Trudaine 10



Au 54 rue Pigalle, vous trouverez :

De vrais Cosaques, dans leurs danses Nationales;
Des Orchestres Russes.

Les Amusements et les Danses durent

TOUTE LA NUIT à partir de 22 h.

Soupers - Cave choisie

+++++

Go and amuse yourself

at Montmartre

54, Rue Pigalle

where you will see

Real Exigames who sing;

and the Prettiest women of Paris.

The Amusements, Dances

and Attractions continue

THROUGHOUT THE NIGHT

Open at 22 o'clock

Téléph. :

Trudaine

38-97

Tous les Soirs,
à Minuit

au THÉÂTRE-CABARET-RUSSE

54, Rue Pigalle, 54

Les Nuits Blanches

Sketches - Scènes Humoristiques
Dansees Nationales

Solistes, Chanteurs et Chanteuses

CHŒUR RUSSE - CHŒUR TZIGANE

ORCHESTRE ROUMAIN

RESTAURANT « LA POMME À TELLÉ »

BRASSERIE BELGÉTIQUE

32, Rue d'Henriette, PARIS (X)

Tél. Louvre 30-08



Ses spécialités

Cote de porc fumée

choucroute

Fondue Croûte

au fromage, etc.

et d'Alsace,

et d'Alsace,

et d'Alsace,

et d'Alsace,

et d'Alsace,

et d'Alsace,

RESTAURANT "ADRIENNE'S"

99, Rue Richelieu

angle des Grands Boulevards

Dîners : 14 francs ; Diners - 20 francs

RESTAURANT à la CARTE

AMERICAN BAR

Thé - Soupers - Orchestre - Dansees

Téléph. : LOUVRE 30-75

la Poularde

(Léonard 32-35)

6, Rue St-Marc, PARIS (deux)

Le seul Restaurant en dans Paris

avec les Spécialités Lyonnaises

LE SAUCISSON CHAUD

LA QUENELLE DE BROCHET NANTUA

LA POULARDE CROQUE AU SEL

LES CHAMPIGNONS FRAIS

L'île Flottante ☞ Vins du Beaujolais

Restaurant HUBIN

22, Rue Drouot

(côté des Grands Boulevards)

Ses Spécialités

Ses Vins d'un choix parfait

PRIX MODÉRÉS - Tél. Central 92-77

Paris-Lyon-Palace

150 CHAMBRES avec SALLES de BAINS

80 CABINETS DE TOILETTE

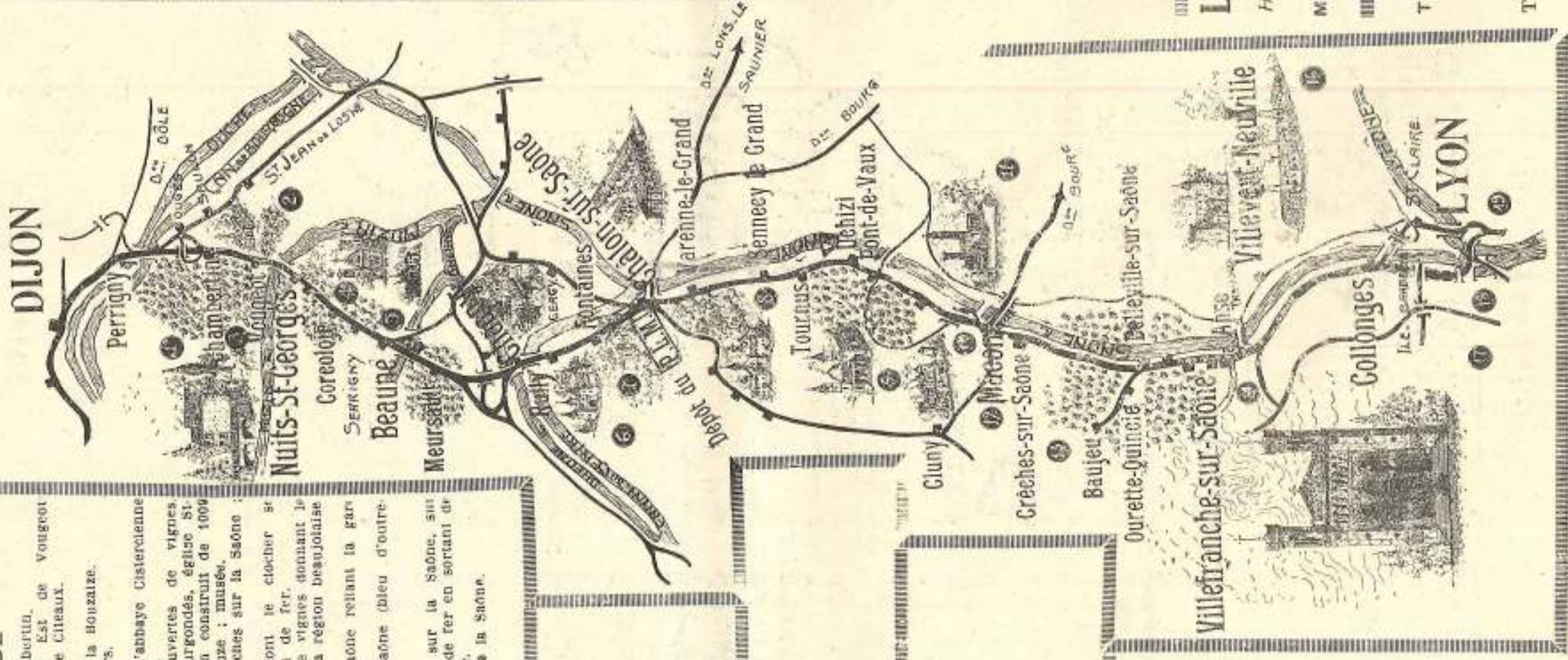
L'HOTEL LE PLUS ÉLÉGANT ET LE PLUS RÉCENT DE LA GARE.
P.-L.-M.-PARIS

11 et 13, Rue de Lyon, 11 et 13 - PARIS

VOYAGEURS CONSULTEZ TOUJOURS CETTE CARTE

LÉGENDE

- 1 Grand vignoble de Chambertin.
- 2 Abbaye à 14 kilomètres Est de Vougeot créée par les moines de Cîteaux.
- 3 Viaduc de 10 arches sur la Bouzalze.
- 4 Église du XIII^e siècle.
- 5 Château féodal de 4 tours.
- 6 Forêt de Marjeux.
- 7 Forêt de la Ferté avec l'abbaye Cistercienne de la Ferté-sur-Grosne.
- 8 Collines de Tournus, couvertes de vignes nombreux tombeaux burgois, église St-Philibert, édifice romain construit de 1000 à 1019 ; pairie de Greuze ; musée.
- 9 Pont de pierres de 12 arches sur la Saône ; église d'Uchazy.
- 10 Église Saint-Clément, dont le clocher s'élève près du chemin de fer.
- 11 Mont Brouilly, couvert de vignes donnant le vin le plus réputé de la région beaujolaise.
- 12 Vignobles.
- 13 Pont suspendu sur la Saône reliant la gare de Trévoux à la ville.
- 14 Usines de Fleurieu-sur-Saône (bleu d'outre-mer).
- 15 Bastille de Fourvière.
- 16 Pont de la quarantaine, sur la Saône, sur lequel passe le chemin de fer en sortant de la colline de Fourvière.
- 17 Confluent du Rhône et de la Saône.



Régina-Hôtel

21, RUE BAT D'ARGENT

PLEIN CENTRE

(près le Grand Théâtre)

Téléph. ; Barre 59-76

TÉLÉGRAMMES :
HOTEL REGINA

Lyon - Restaurant SORRET

Membre du Jury

Hors concours aux principales Expositions Colmatres

RECOMMANDÉ PAR LE CLUB DES GENTS

Mes Spécialités. Salons particuliers.

24, Quai de Retz Tél. Barre 45-72

ORGANISE VOYAGES PARTOUT

Tout ce qui concerne les Transactions Commerciales.

“ FRANCE ADDRESS ”

43, rue Juliette Récamier

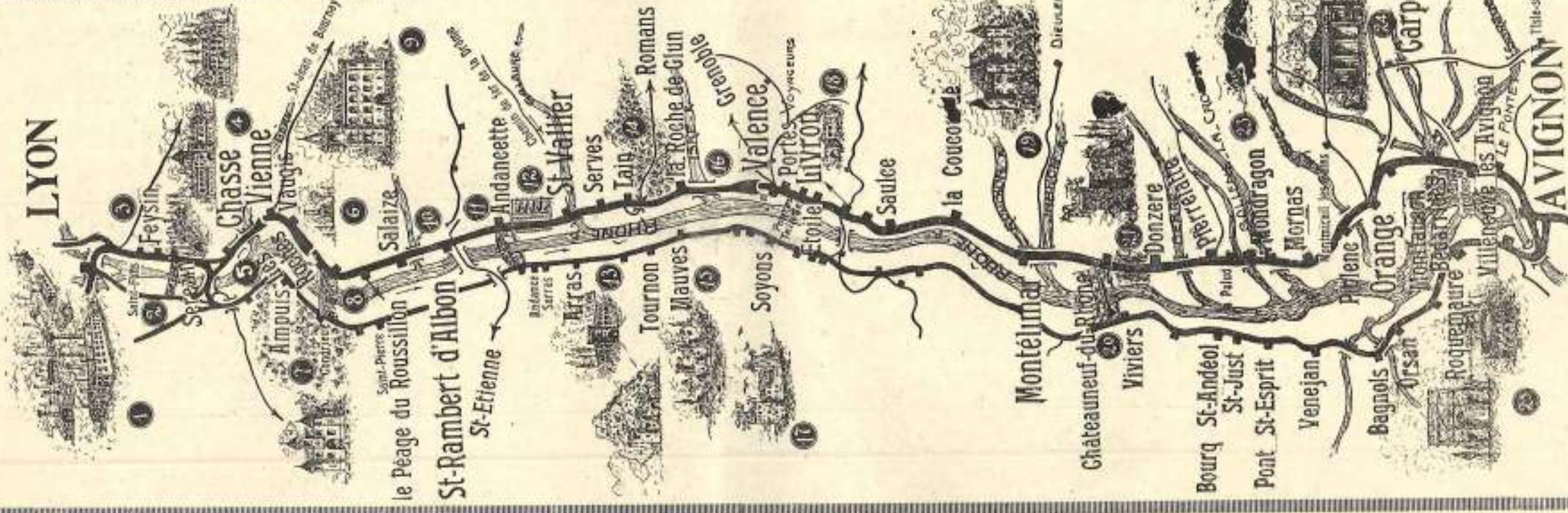
Tél. : 33-50 Vandrey

LYON-BROTTEAUX.

VOYAGEURS CONSULTEZ TOUJOURS CETTE CARTE

LÉGENDE

- 1 Usines.
- 2 Viaduc de cinq arches reliant les voies ferrées des deux rives du Rhône.
- 3 Importants hauts fourneaux.
- 4 Château des Estournelles ; château du XIII^e siècle.
- 5 Pont sur la Gère.
- 6 Pyramide de l'Aiguille.
- 7 Château d'Ampuis et vignobles de la Côte-Rotie.
- 8 Pont sur le Rhône reliant les Roches à l'Andrieu.
- 9 Château Renaissance, ou Charles IX signa en 1564 l'édit fixant au 1^{er} janvier le commencement de l'année civile.
- 10 Pont sur le Dojon.
- 11 Pont suspendu reliant Andancette à la Rive droite.
- 12 Pont de 47 arches sur la vallée de Bancel.
- 13 Château féodal d'Arras et ruines du château d'Yserand.
- 14 Vignobles réputés de Delas frères (Hermitage).
- 15 Vestiges de l'époque romaine.
- 16 Pont métallique sur l'Isère.
- 17 Ruines du château de Crussol, véritable nid d'aigles perché sur les monts du Vivarais.
- 18 Ruines du château de Diane de Poitiers.
- 19 Vieux château de Montélimar servant actuellement de prison, un des plus anciens châteaux-forts du Midi de la France.
- 20 Pont suspendu sur le Rhône reliant Château-neuf à Viviers.
- 21 Défilé du « Robinet de Donzère » entre les falaises pittoresques.
- 22 Ruines d'un château-fort, à proximité de la Trappe d'Aiguebette.
- 23 Mont Ventoux.
- 24 Etablissements de Montmirail-les-Bains, à 15 kilomètres de la gare d'Orange.
- 25 Théâtre Antique et Arc de Triomphe d'Orange.



CLACQUESIN

Le plus sain des
APÉRITIFS

207, Boulevard St-Germain, PARIS

GENÈVE

Hôtel des Alpes

(Au centre)

Rue de Rive 16 et 18

60 Lits - Téléphone Stand 45-85

MAISON RECOMMANDÉE

Chambres à partir de 3 fr. 50 Suisse

Valence - Grand Café Glacier

BIÈRE TOURTEL

Consommations de Premières Marques

Téléphone 0.89

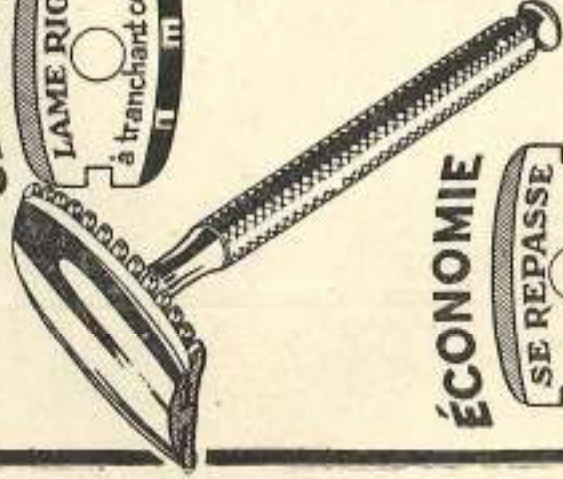
Spécialité de Pognes

Maison NIVON & VALENCE

APOLLO

SÉCURITÉ

LAME RIGIDE
à tranchant courbe



ÉCONOMIE

SE REPASSE
indéfiniment

En vente partout

Ratoir en écart avec lames 20^{fr}
lames de rechange, les trois 5^{fr}

LE RASOIR APOLLO

FABRICATION FRANÇAISE

20 Rue Réaumur-Paris

Ne vous mettez pas en route, n'entreprenez aucun voyage sans consulter l'Agence E. Le Boussais LES GRANDS VOYAGES 58, 8° des Italiens

VOYAGEURS CONSULTEZ TOUJOURS CETTE CARTE

LÉGENDE

- 1 Ile de Barthélemy et pont suspendu reliant l'île à Avignon.
- 2 Pont Bénézet, pont romain dont il ne subsiste que quatre arches.
- 3 Cathédrale N.-D. des Doms (surmontée d'une vierge corée) suivie du palais des Papes.
- 4 Pont sur la Durance long de 530 m., 23 arches.
- 5 Massif de la Montagne et ancienne abbaye de Fregobet XI.
- 6 Gare de Châteaurenard qui est après celle de Paris, la gare du réseau qui fait le plus fort tonnage d'expéditions en grande vitesse.
- 7 Château du Roi René.
- 8 Viaduc sur lequel la voie passe en traversant Tarascon avant d'entrer en gare.
- 9 Pont suspendu sur le Rhône reliant Tarascon à Beaucaire.
- 10 Segonnoux, endroit où le Rhône se subdivise en deux bras inégaux : à droite le petit Rhône ou Rhône mort ; à gauche le Rhône vit ou grand Rhône.
- 11 Les Baux, sur la ligne d'Arles à Salon. Est le plus extraordinaire vestige de cité du moyen âge. Bauxites.
- 12 Pont sur le Rhône à Arles.
- 13 En sortant d'Arles, la voie ferrée passe sur un grand viaduc de 769 m. de long. Après le pont de Crau sur lequel passe un aqueduc portant le canal de Craponne qui descend vers le Rhône.
- 14 en entree dans la plaine de la Crau, ouverte de cailloux. La voie est protégée du mistral par une bordure de cyprès et de pins.
- 15 Etang d'Entressen, au bord une tour éternelle.
- 16 A droite de la voie se trouve la gare de triage d'Entressen à Miramas. A gauche stocks américains, anciens cas ps américains pendant la guerre.
- 17 Poudrière de Saint-Chamas, grand bâtiment : l'âge à droite de la voie.
- 18 Alpes Saint-Chamas la voie passe sur un viaduc courbe de 90 m. de hauteur, franchissant la Toufoubre ; pont Flavien éblouissant des Bonaïns.
- 19 Viaduc de la Bastiane.
- 20 Roquefavour où se trouve l'aqueduc portant le canal de Marseille, 375 m. de long.
- 21 Entre Rognac et Vitrolles, la voie côtoie l'étang de Berre, puis passe sur les viaducs du Baou et de la Baume.
- 22 A Vitrolles, important salin à droite ; à gauche, restes d'un vieux château.
- 23 Pont tournant de Caronte, chef d'œuvre de construction.
- 24 Tunnel de la Nerthe, 4.838 m. de long.
- 25 Près de l'Estaque se trouve l'entrée du solin-terrain du Rove, 27 m. de large sur 7 kilomètres de long où passe le canal de Marseille au Rhône.
- 26 Les docks.
- 27 Jetée formant canal, reliant Marseille au Rove.
- 28 Cathédrale.
- 29 S.-D. de la Garde, basilique dominant Marseille et tout le port.
- 30 Îles :
 - 1 Ile de Ratonneaux ;
 - 2 Ile de Tibouten ;
 - 3 Château d'If ;
 - 4 Ile de Pomègues.

GRANDE LITERIE LONGCHAMP

Maison de Confiance
Stock important de Lits cuivre et fer et tout cuivre
Fabriques d'Écrans, Couvertures pliquées et Laines
Facon irréprochable aux meilleurs prix

Ameublements de tous styles
Singes, Tentures, Laines, Plumes, Dussel, Kopek, etc.

LÉONARDINI 35, Boul. National MARSEILLE
TÉLÉPHONE 8348
Registre du Commerce, Marseille N 822

Où l'on s'amuse, chez...

American-Bar TONY'S TAVERNE Italiana

Ouvert après Spectacle Jazz, Attractions
9, rue Thubaneau (près Gare Maritime)

Tél 53-86 **MARSEILLE**



Exigez les véritables Pralines au Caramel
GAUDIBERT
8, Cours des Minimes, 8



PATE DE FRUITS DE PROVENCE
CALISSONS D'AIX-EN-PROVENCE

VARNERY & C^{ie} - Cette

Mistelles, Vermouths, Quinquinas
Muscats, Vins doux naturels
Vins de choix d'Algérie et d'Espagne
EXPORTATION POUR TOUTS PAYS

Maison d'achat : Oran, Mascara. * VALENCIA

BOTTIER

Spécialité de Chaussures
Orthopédique et Sport

Jean XAMENA

6, Place des Hommes, 6
MARSEILLE

Successeur de BARTHÉLEMY
37, Boulevard Philippou, MARSEILLE

VOYAGEURS CONSULTEZ TOUJOURS CETTE CARTE

LÉGENDE

- 1 Aqueduc Saint-Pierre et pont sur l'Ilouveanne.
- 2 Atelier du P.-L.-M. spécialement pour les réparations de locomotives.
- 3 Usines d'aluminium.
- 4 Aubagne centre d'excursions, auto-car pour la Sainte-Baume, lieu de pèlerinage, chaîne de la Sainte-Baume avec chapelle.
- 5 Tunnel de Collonges.
- 6 Tunnel de Messugues et au lotirain aperçu du hangar des dirigeables.
- 7 Chantiers importants de construction de navires ; à proximité, dans la baie, se trouve les "Loqués", petite plage très appréciée qui est située à dix minutes de la station Saint-Cyr-la-Cadière.
- 8 Château du XI^e siècle (à la Cadière).
- 9 Vieux château fort de Vauban (à Bandol).
- 10 Pont sur l'Aras, Viaduc de 36 m. de hauteur et 180 m. de longueur.
- 11 Château d'Evénos surplombant les gorges d'Ollioules.
- 12 Tour carrée de 23 m. à Sanary.
- 13 Câble aérien servant au transport des matériaux extraits de carrières.
- 14 Hôpital militaire.
- 15 Arsenal de Toulon, à gauche le fort Malbousquet.
- 16 Fort Napoléon dominant toute la presqu'île.
- 17 Ruines d'un château du XII^e siècle (à la Gardie).
- 18 Belle église du XI^e siècle à Solliès-Ville, à un kilomètre de Solliès-Pont.
- 19 Restes de fortifications sur la colline de Cuers qui surplombe la Gardie.
- 20 La ligne traverse la vallée du Gapeau et la rivière à Solliès-Pont.
- 21 Forêt de Pierrefeu.
- 22 "San-Salvador" ancien établissement créé par la fameuse sœur Candide, actuellement hôtel.
- 23 Église du XIII^e siècle (château et monastère).
- 24 Château du Luc.
- 25 Vestiges de Thermes. Etablissement de Ploubès-les-Eaux.
- 26 Église du XI^e siècle.
- 27 Chapelle de Sainte-Brigitte sur une colline de grès rouge.
- 28 Jolie cascade et pont sur l'Argens.
- 29 Vieux château d'Astros.
- 30 Arêtes de Saint-Raphaël.
- 31 Aérodrome de Fréjus.
- 32 Viaduc de Théoule sur le ravin de la Rogue.
- 33 Château Saint-Honorat au bord de la mer, à Cannes.
- 34 Mont Chevalier dominant le port de Cannes et au flanc duquel le quartier Suquet (vienne ville) est bâti.
- 35 Village de Biot bâti en amphithéâtre sur le flanc d'une colline couronnée de forêts. Pont sur la Braque.
- 36 Château fort du moyen âge de Grimaldi surplombant Cannes.
- 37 Poste de radiotélégraphie à Cros-de-Cagnes.
- 38 Pont de 535 m. de long sur le Var (cours d'eau).
- 39 Fort carré sur la presqu'île de Belay.
- 40 A Eze, restes d'un château féodal. De Villefranche à Menton série de petits tunnels avec "entre-éclaircies" sur la mer.
- 41 Après la gare de Monaco on passe sous un viaduc de 6 arches franchissant le vallon des Gaumates.
- 42 Le mont Ansel.
- 43 Ruines du château des Lascaris. Après Garavan on aperçoit à gauche le pont-Saint-Louis, frontière franco-italienne.

Demandez le Champagne

"SAINT-MARCEAUX"

Cellier des connaisseurs

MISTRAL FILS, ARMURIER
ARMES DE TOUS SYSTEMES

[Fusils LEBEAU

Échange - Tous Accessoires - Réparations

14, rue des Feuillants - 2, rue d'ubagne

MARSEILLE

Téléphone 27-73



SALONS
et
COURS
de
DANSES

ROGER

59, Allées Léon Gambetta, 59

Anciennement Allées des Capucines

MARSEILLE

TOULON

Brasserie de Strasbourg

RESTAURANT

44, Boulevard de Strasbourg

TOULON

Grand Hôtel du Dauphiné

RESTAURANT DE PREMIER ORDRE

Chauffage central - Eau courante

75 Chambres - Ascenseur

Salle de Bains - Auto à tous les trains

L. AMIEL, Directeur-Propriétaire

HYERES

Hôtels de Costebelle

30 SALLES DE BAINS

EAU COURANTE PARTOUT

800 Golf 18 trous - 5 Tennis - 8 Croquets

tout à 2 minutes

PEYRON, Propriétaire.

CRAU-D'HYERES

KOLA-SPORT

ANIS-SPORT

Les Grands Apéritifs

DISTILLERIE DU FENOUILLET

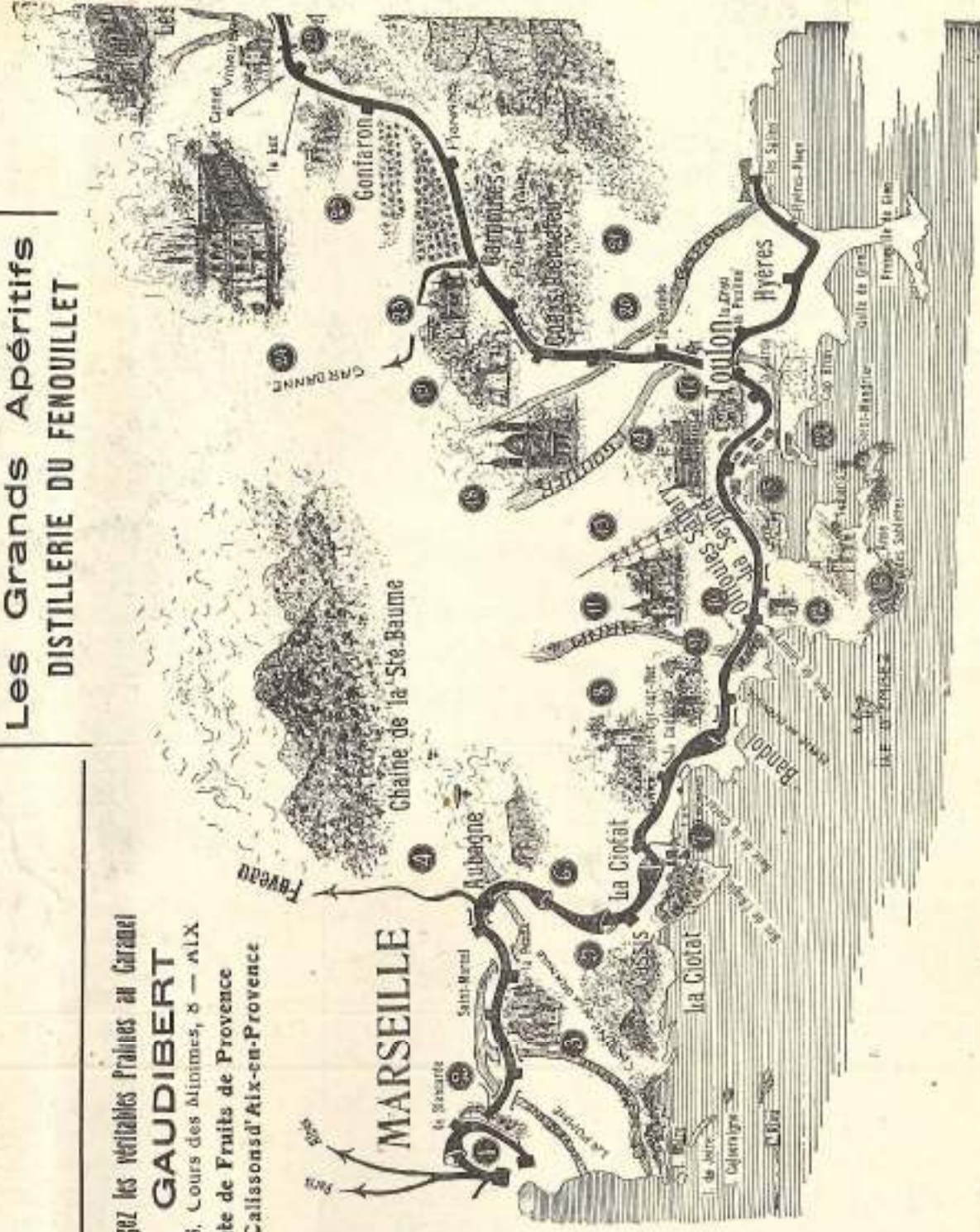
Prenez les véritables Pralines au Garamel

GAUDIBERT

8, Cours des Miramides, 8 - AIX

Pâte de Fruits de Provence

Callissons d'Aix-en-Provence



C'est une erreur de combiner son voyage soi-même voyez :

Agence F. LE BOURGEOIS
LES GRANDS VOYAGES
38, rue des Italiens

VOYAGEURS CONSULTEZ TOUJOURS CETTE CARTE

San-Remo

HOTEL ROYAL
The Best

Buffet de la Gare

VINTIMILLE

VINTIMIGLIA

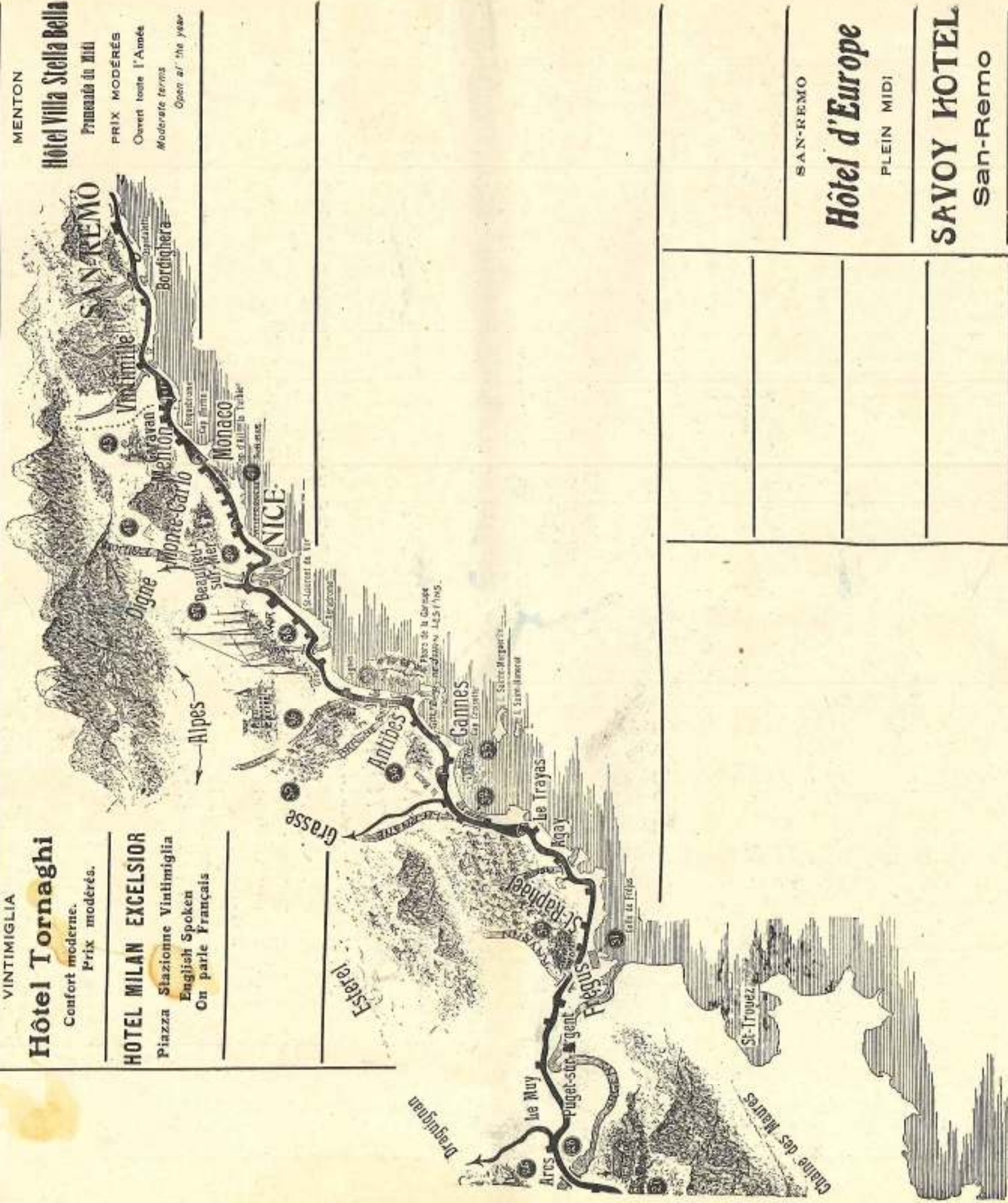
Hôtel Tornaghi

Confort moderne.
Prix modérés.

HOTEL MILAN EXCELSIOR

Piazza Stazionne Vintimiglia
English Spoken
On parle Français

MENTON
Hotel Villa Stella Bella
Pizzeria du Midi
PRIX MODÉRÉS
Ouvrert toute l'Année
Moderate terms
Open all the year



SAN-REMO

Hôtel d'Europe

PLEIN MIDI

SAVOY HOTEL

San-Remo

L'Algérie, la Tunisie, le Maroc, le Brésil: visiter le jour.
Agence F. LE BOURGEOIS
"LES GRANDS VOYAGES"
38, B^d des Italiens

De Paris à Marseille par le Bourbonnais

LÉGENDE

- 1 Bagneris-sur-Loire, station de création récente, où s'est installée depuis la guerre une usine des usines de verrerie et de produits chimiques de la Société de Sa... Gobain.
- 2 Montargis, Eglise Madelaine.
- 3 Nevers, Palais Ducal.
- 4 Moulins, Cathédrale et Tour de l'Horloge.
- 5 Gannat, château des Ducs de Bourbon.
- 6 Châtel-Guyon, château de Tournel.
- 7 Vichy, établissement thermal.
- 8 Usines de Lyon.
- 9 Usines de Saint-Etienne.
- 10 Issoire, ruines d'un château du Moyen-Age ; sources à Murrol ; sites pittoresques.
- 11 Saint-Nectaire, église romane.
- 12 Villefort, viaduc d'Altier.
- 13 Environs du Puy, château de Polignac.
- 14 Vals, vue générale et établissement des bains.
- 15 Nîmes, arènes.

Omnibus Automobiles de Famille P.-L.-M.

S'adresser à Marseille

Bureau des Omnibus, suite des bagages
(côté entrée)



Transport des voyageurs avec leurs bagages à domicile et aux Compagnies de Navigation

Adresse télégraphique :

OMNIBUS P.-L.-M. MARSAILLE

Prix appliqués d'après tarifs homologués par M. le Ministre des Travaux Publics

L. DUMAINE

Correspondant de la Cie P.-L.-M. (Transports)

R. C. Marseille 19.483

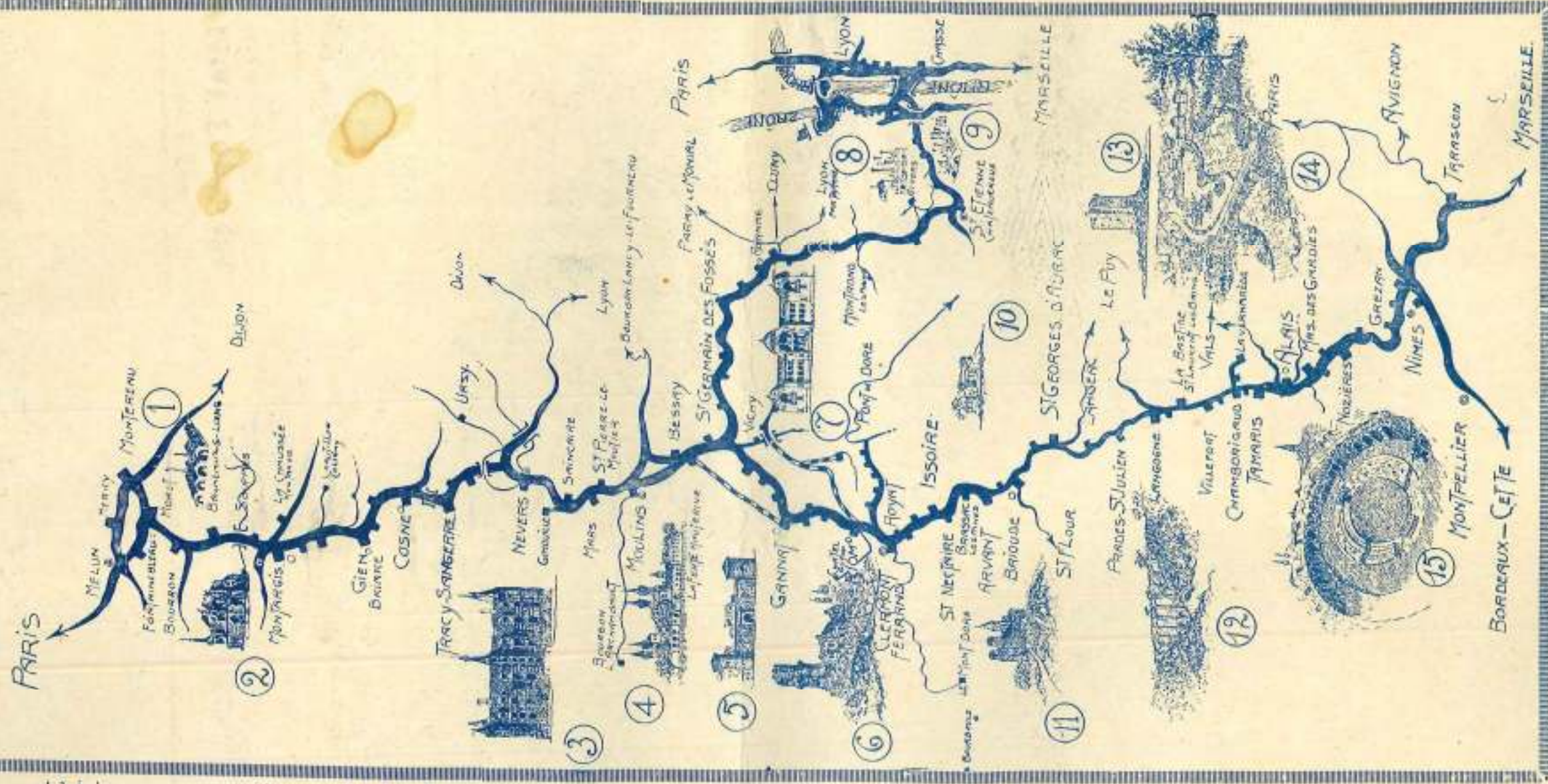
"MAXIMO"
Le Turin Préféré

Imprimerie MISTRAL

CAVAILLON (Vaucluse)

La plus importante

Typographie du Sud-Est.



Voyager à forfait comprenant toutes les dépenses avec : Agence F. LE BOURGEOIS "LES GRANDS VOYAGES" 38, Bd des Italiens

5

UNE PERFECTION!.....

POUR L'AUTO
LES SPORTS
LE VOYAGE.....



La Casquette



CHEZ LES MEILLEURS CHAPELIERS

REFUSEZ ABSOLUMENT à votre chapelier
toute imitation de la " Casquette ELINA "

FRANCE
Prix Imposés

ELINA & C^o FABRICANTS ATTENTION!... EXIGEZ LA MARQUE **25 & 30fr.** F